

CRUPET

Échos

Mai 2014

N° 88

SEMESTRIEL -27ème année - Éditeur responsable: A. BERNIER, rue St Joseph, 5 - 5332 CRUPET

« Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre » (Karl Marx)

CRUPET DANS LA TOURMENTE DE 14-18

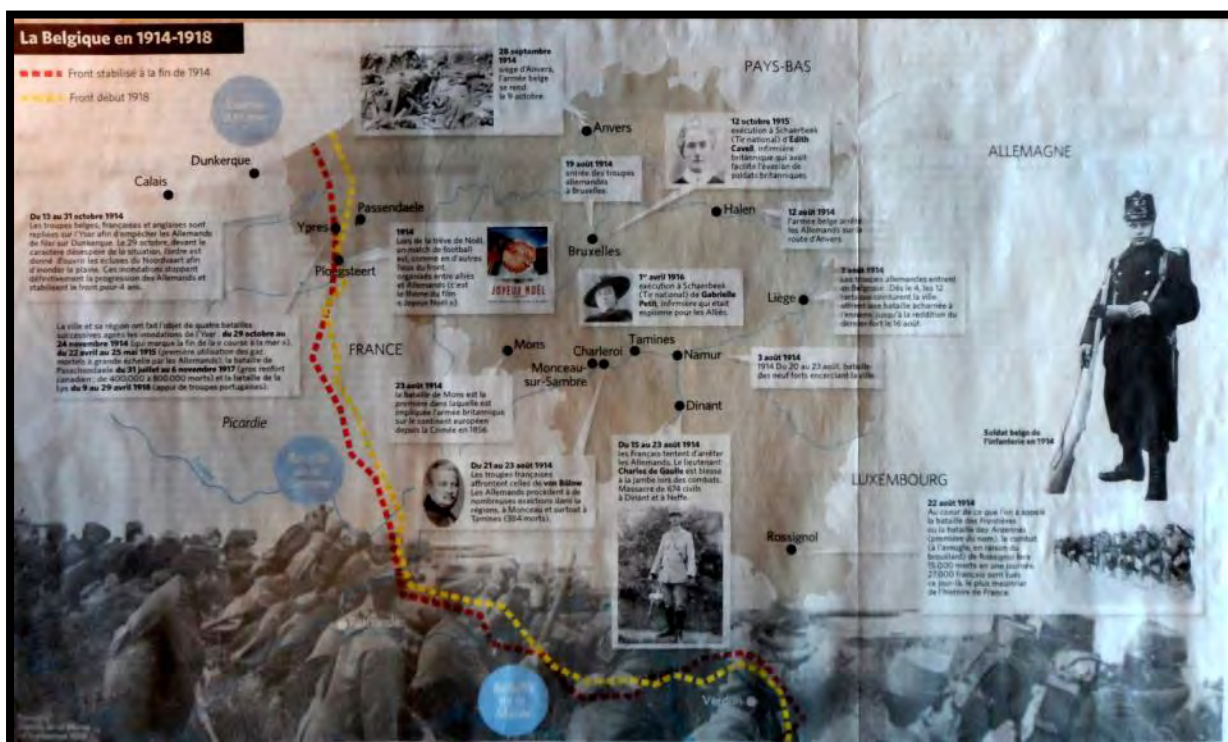


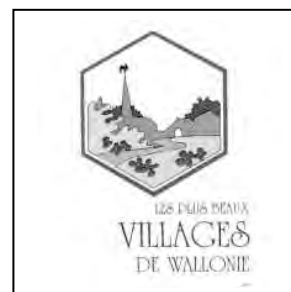
Le Roi Albert, après avoir convoqué le Conseil des Ministres fit répondre le 3 août :

« Le gouvernement belge, en acceptant les propositions du gouvernement allemand, sacrifierait l'Honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe.
« Le gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit. »

*C'était la guerre !
La croisade de l'armée belge
pour l'Honneur et le Droit,
allait durer jusqu'au 11 novembre 1918. »*

La Belgique 1914-1918 d'après le Soir 9-10-11 novembre 2013 :





Forum de rédaction

Pascal André
Freddy Bernier (rédacteur en chef)
Hugues Labar
Marcel Pesesse (Trésorier)
André Quevrain

Compte bancaire

Crédit Agricole BE63 1030 2684 3608

Conception Graphique

Freddy Bernier, Hugues Labar

Notre site

N'oubliez pas de visiter notre site Internet www.crupechos.be
géré par Pascal ANDRE.

Pour tout contact : info@crupechos.be.

Pensez à nous transmettre votre adresse si ce n'est déjà fait !

PUBLICITES Tarif 2014 (inchangé)

Valable pour 4 éditions Crup'Echos

1/8 p : 30 €	1/4 p : 50 €	1/2 p : 80 €	1 p : 120 €
--------------	--------------	--------------	-------------

SOMMAIRE

EDITORIAL

p.

3

IN MEMORIAM

4

CRUPET DANS LA TOURMENTE DE 14-18

INTRODUCTION

5

LE PLAN ALLEMAND

7

LE PLAN FRANÇAIS

7

LE PLAN BELGE

7

REACTIONS DE LA BELGIQUE EN AOUT 1914

9

SITUATION EN AOUT 1914

11

L'ARMEE BELGE EN 1914

12

CHRONOLOGIE

13

ET NOS SOLDATS ET CIVILS CRUPÉTOIS DANS TOUT CELA ?

13

LA DEFENSE DE LA POSITION FORTIFIEE DE NAMUR

16

PARCOURS DU SOLDAT de 1^{ère} Classe HENRI-FERDINAND BERNIER

21

PARCOURS DU Maréchal des Logis LEOPOLD DELOGE

28

LA DELIVRANCE ET LA RECONNAISSANCE

31

ARTMONIE

39

UN NOUVEAU GITE A CRUPET : « LE 14 »

40

Avis à nos sponsors !

Le **nouveau tarif (applicable depuis 2013 et sans nouveau changement)** est justifié par l'augmentation des coûts d'impression. Pour rappel, les publicités peuvent être déclinées en page entière, 1/2 page, 1/4 page et 1/8 page.

Toute pub « papier » donne aussi droit à un référencement sur le site www.crupechos.be (onglet « sponsors »).

à Pour plus d'informations, veuillez contacter Marcel PESESSE, notre trésorier.

EDITORIAL

S'il faut se réjouir de l'organisation à grande échelle et partout dans le pays des commémorations du centième anniversaire de la grande guerre, nous devons garder en mémoire que les acteurs de première ligne en 1914 et en particulier ceux qui n'ont pu participer aux combats héroïques de l'Yser et de la libération, ont souffert d'un certain manque de reconnaissance de la part des autorités politiques et militaires.

Cette reconnaissance ne posa pas trop de problèmes pour les anciens de l'Yser. En revanche, les prisonniers devront attendre, par exemple, que la loi du 2 juillet 1932 accorde une rente de chevrons de front pour les prisonniers de guerre, mais les procédures administratives dureront encore deux ans au moins.

Ces anciens n'avaient en effet pas de syndicats pour les défendre et c'est ici que l'on se rend compte du rôle positif joué par leurs associations patriotiques et plus spécialement par la FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS.

Quant aux autres rentes et pensions des discussions politiques étaient toujours en cours au début des années 1950.

Dans ce cadre, nous avons eu l'idée de mettre à l'honneur les combattants, prisonniers et victimes civiles de Crupet ou originaires du village. Des informations inédites ont pu être glanées dans la banque de données du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire militaire (MRAH). A ce stade nous avons sélectionné deux combattants que nous pensons être représentatifs des soldats ayant participé à la défense de la Position Fortifiée de Namur : un sous-officier (de réserve) d'Artillerie et un 1^{er} Soldat d'infanterie de Forteresse.

Dans l'article qui suit (34 pages), en vue de resituer nos soldats dans le cadre général d'une part et de donner une idée plus précise des conditions de leurs combats ou de leur période de détention en Allemagne d'autre part, nous avons fait appel à de nombreux sites internet existants. Cela pourrait être considéré comme du plagia, mais nous pensons qu'après avoir fidèlement cité nos sources, nous faisons honneur à ces sites et à leurs rédacteurs qui se sont dévoués pour pérenniser la mémoire de nos anciens.

*Province de Namur.
Commune de Crupet*

Rémunérations aux Familles des militaires se trouvant sous les armes. Du 1^{er} au sept août 1914.

N ^o d'ordre	Noms et Prénoms des bénéficiaires	Qualité. Noms de enfants.	Noms & Prénoms des militaires	Indemnités militaires	Période à indemniser	Sommes totales.	Acquit des sommes payées.
1	Coussaint Rosa	Epouse enfant	Bernier Henri Ferdinand	1 fr	1-7 août	7,00	Coussaint Rosa
2	Pigolet Catherine	La mère	Coussaint Joseph	9,50	1-6 août	3,00	Rosa Coussaint
3	Jacquet Maria	Epouse	Pustant Henri Joseph	0,75	1-7-8	5,25	Jacquet Maria
4	Marion Emile	Fils	Marion Albert Joseph	0,50	1-7-8	3,50	Marion Emile
5	Boussifet Henri	Fils	Boussifet Antoine Jean Joseph	0,50	1-7-8	3,50	Henri Boussifet
6	Marion Alphonse	Fils	Marion Charles Joseph	0,50	1-7-8	3,50	Marion Alphonse
7	Daffe Gustave	Fils	Daffe Léopold Joseph	0,50	1-7-8	3,50	Daffe Gustave
8	Houyoux Pauline	Epouse enfant	Cahier Léopold	1,50	1-7-8	10,50	Epouse Cahier
9	Boychant Marie	Epouse enfant	Pévens Pierre	1,50	5-7-8	7,50	Boychant Marie

Dressé à Crupet 7 août 1914.

En tout 50,25

L. Boussifet

L. Boussifet

L. Boussifet

Dans la mesure de la documentation inédite disponible, nous avons largement complété l'information spécifique à nos deux soldats.

Sur le document reproduit ci-dessus, on trouve la liste établie par l'administration communale de Crupet en date du 7 août 1914, relevant les rémunérations aux familles des soldats de Crupet rappelés sous les armes. Cette liste complète celle des soldats nés à Crupet trouvée dans les archives du MRAH. **Nous n'oublions donc pas les autres acteurs et victimes crupétoises, mais la documentation nous manque et avec l'aide des familles concernées, auxquelles nous faisons appel, nous espérons vous en parler dans les prochains numéros.**

F.B.

IN MEMORIAM



Né à Durnal le 13/02/32, Marcel avait épousé Paula GERARD il y a 58 ans : il était le père de trois enfants, un grand-père et arrière grand-père attentionné.

Il est décédé inopinément, à son domicile, le mardi 5 novembre 2013, après avoir subi de nombreux revers de santé.

Comptable de formation, il avait exercé son métier avec beaucoup de compétence, notamment à l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Yvoir, chez M. le Baron Empain à Profondeville, et aux Ets Gautot à Spontin.

Il fut échevin à Crupet, et membre des associations sportives et associatives locales.

Philatéliste et joueur de whist et de couyon passionné, il participait aux réunions de seniors avec beaucoup de plaisir.

Unanimement apprécié, très souvent consulté par ses proches, nous le regretterons tous. Crup'échos assure sa famille de toute sa sympathie.

FUNERAILLES ET FUNERARIUMS

HENNUY

RUE DE LENNY N° 107A & 93
5360 NATOYE

TEL 083/ 21.24.47 & 21.50.50

MATAGNE

Successor F.F. HENNUY

RUE JULIE BILLIART N° 34
5000 NAMUR

TEL 081/ 26.09.99

G.S.M. 0475/ 641682

TOUTES FORMALITES / SERVICE JOUR & NUIT
FLEURS EN SOIE / MONUMENTS / PLAQUES
SOUVENIRS MORTUAIRES.

CRUPET DANS LA TOURMENTE DE 14-18

INTRODUCTION

Tout au long de cette année 2014, de nombreuses publications et cérémonies nous rappelleront les événements de 1914 en ce compris les grands faits d'armes de notre armée, les sacrifices de nos soldats et les exactions commises par les troupes allemandes dans leurs efforts de percée des défenses belges en vue d'attaquer la France à partir de nos frontières.

Le but de cet article et des suivants n'est pas de concurrencer les historiens et autres spécialistes de cette période douloureuse de notre histoire. Notre village semble ne pas avoir souffert directement de l'offensive allemande à l'inverse de villes et villages martyrs comme Dinant et Spontin par exemple. Nous nous sommes demandé dans quelle mesure notre village a participé bien malgré lui à l'effort de guerre. La documentation disponible étant très limitée (voir entre autre le livre « Crupet, un village et des hommes en Condroz namurois, pp 185-188), nous nous sommes dirigés vers le site du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire (MRA) à Bruxelles, qui depuis quelque temps a mis en ligne une base de données¹ dans laquelle on peut retrouver les références aux dossiers de militaires nés avant 1900. Cette base de données n'est pas encore complète mais nous avons pu retrouver par exemple la liste des militaires nés à Crupet (annexe 1). La plupart étaient soit à l'Artillerie de Forteresse de Namur (A.F.N.) soit dans les unités de la Position Fortifiée de Namur (P.F.N.)



D'autres crupétois ont bien sûr participé à la guerre mais, par exemple, nous n'avons pas encore pu retrouver les dossiers de Léopold Daffe, Pierre Stevens ou d'Henri et Joseph Puissant.

Pour rappel, les noms des victimes gravés sur le monument aux Morts de Crupet sont :

**Combattants : DELOGE LEOPOLD,
DELOGE ERNEST, DAFTE LEOPOLD,
PIERRE STEVENS, HENRI PUISSANT**

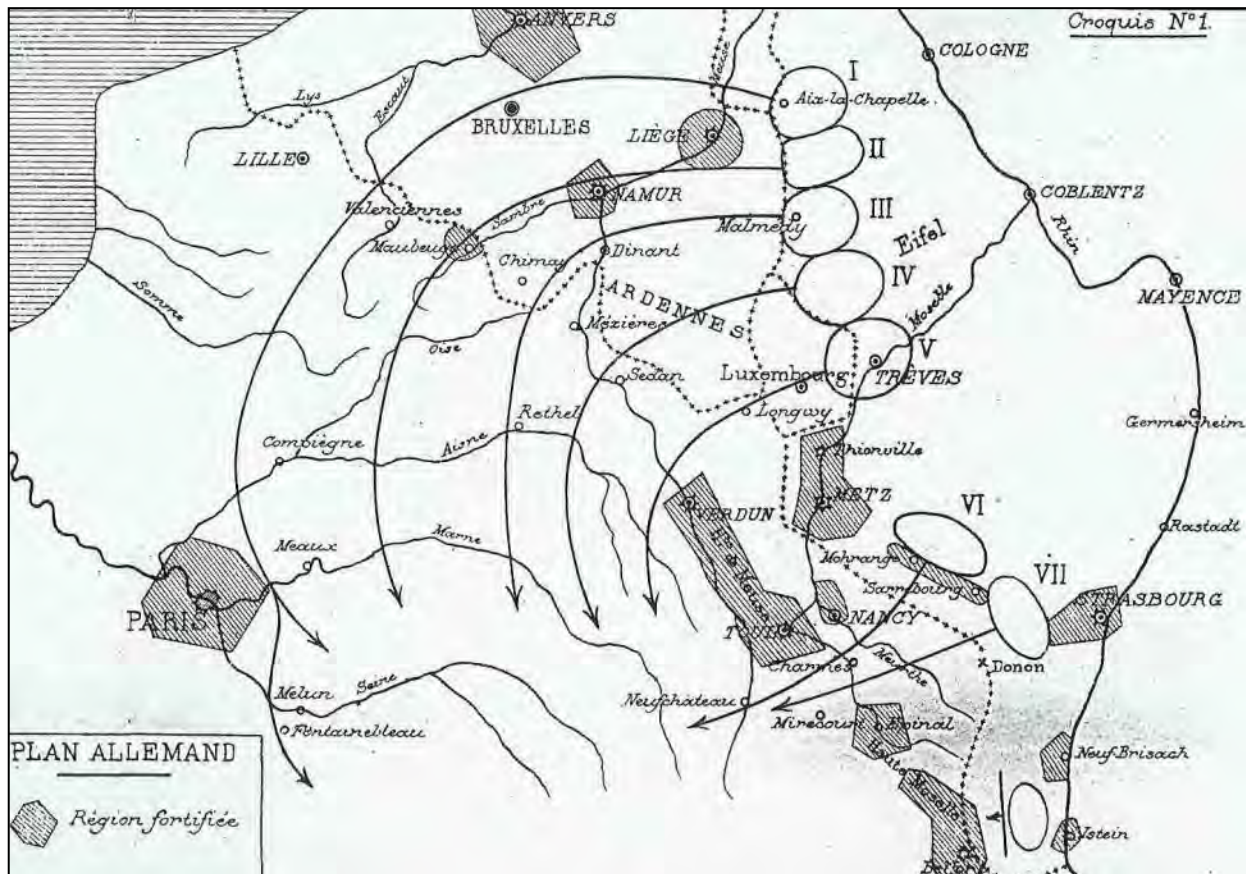
Déporté : FERNAND QUEVRAIN

Civil : PIERRET ALPHONSE

Dans une première partie, après avoir retracé brièvement l'état de l'armée belge en 1914 ainsi que les plans et zones des opérations en Belgique, nous nous consacrerons au récit de ce qu'ont vécu quelques militaires nés à Crupet et plus singulièrement les combats des troupes d'Artillerie et d'Infanterie des Forteresses de Namur.

Ultérieurement, dans un deuxième article nous espérons vous relater plus en détail l'histoire des autres combattants dont le nom est repris sur notre monument aux morts. Quant aux Déportés dont question dans le livre « Crupet, un village et des hommes en Condroz namurois » p 187, nous faisons appel aux membres de leurs familles qui disposeraient de documents d'époque. Cet appel est par ailleurs valable pour toutes les familles qui retrouveraient dans leurs archives des documents inédits, tels que documents militaires, courriers envoyés ou reçus des prisonniers, colis de la Croix Rouge, mandats postaux envoyés par les prisonniers mis au travail forcé, etc.

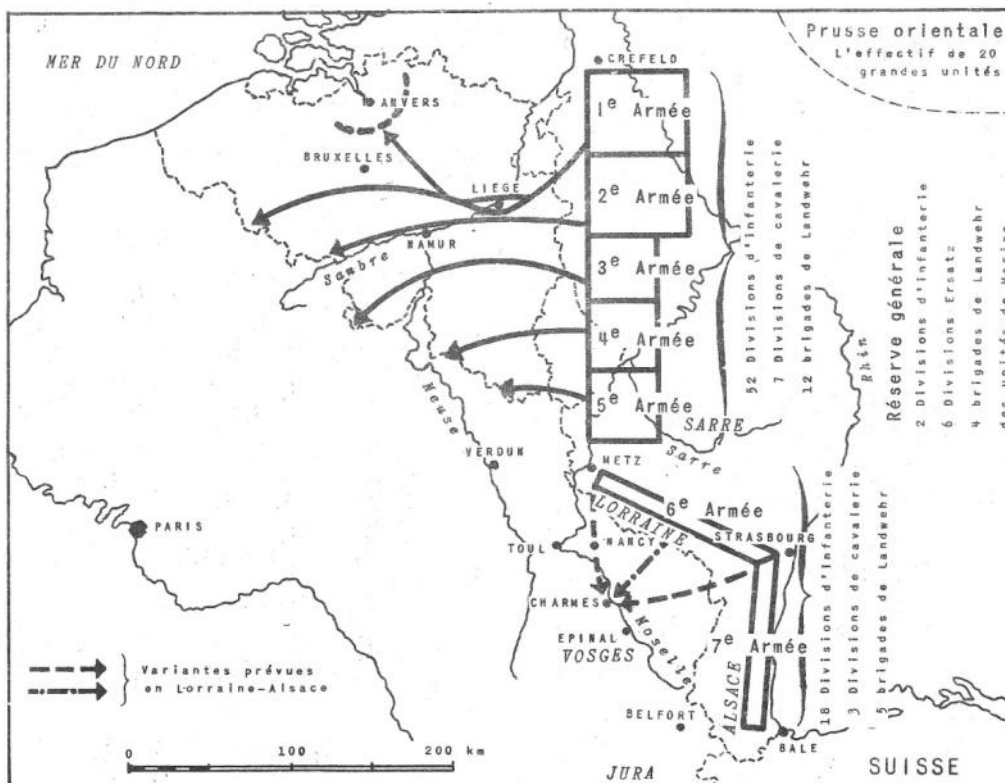
¹ <http://klm-mraiwp.bh-a.eu/fmi/iwp/cgi?-db=DossiersOfficiers&-loadframes> Le MRA conserve les dossiers des officiers nés avant 1900 (et grosso modo à partir de 1785), ainsi que les dossiers de sous-officiers et soldats nés entre approximativement 1845 et 1888.



PLAN SCHLIEFFEN (1905) Ref. : http://www.sambre-marne-yser.be/IMG/jpg/olan_schlieffen2.jpg

Suite à l'alliance entre la France et la Russie, l'Allemagne doit, en cas de guerre, combattre sur deux fronts. Pour l'éviter, le grand Etat-major (OHL) a prévu de mettre la France hors cause avant de se retourner contre la Russie. C'est le **plan Schlieffen** qui prévoit d'attaquer la France par sa frontière nord, de déborder ses armées et de les acculer à la frontière est.

En 1906, Schlieffen prend sa retraite et est remplacé par **Moltke le jeune** (neveu du Moltke qui a gagné la guerre de 1870). Moltke maintient ce plan tout en modifiant les forces affectées aux deux ailes de l'armée. Outre l'enveloppement simple prévu par Schlieffen, il veut se ménager la possibilité d'un enveloppement double.



Croquis 45 LE PLAN MOLTKE (1912-1914)

A cette fin, il augmente les forces d'Alsace et de Lorraine.

Croquis 45 : Réf. : Guerre totale et guerre révolutionnaire TOME I. (ATLAS). H.Bernard 1951.

LE PLAN ALLEMAND

Le plan SCHLIEFFEN (1905)² modifié par MOLTKE³ vise à écraser la France, en tournant sa barrière fortifiée qui renforce un terrain propice à sa défense. Pour ce faire les neutralités belge et luxembourgeoises seront violées ; l'effort principal sera porté par le nord et l'ouest du sillon Sambre-Meuse (voir croquis page précédente).

Les positions fortifiées de Liège et Namur seront donc au cœur de l'action.

LE PLAN FRANÇAIS

Joffre et son Etat-major mettent au point un plan de répartition des forces, le plan XVII, qui entre en vigueur le 15 avril 1914⁴.

« ... récupérer l'Alsace et le Lorraine qui leur ont été enlevées après la guerre de 1870. C'est tout logiquement que les forces françaises sont majoritairement massées à la frontière est, dans le but de prendre l'offensive. La frontière nord de la France est beaucoup moins garnie de troupes.

Suite à la guerre de 1870 et au traité de Francfort, la France a été amputée de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine (Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin). La priorité pour la France est de récupérer ces provinces et de déclencher une offensive stratégique immédiate de manière à éloigner la guerre du sol national. »

LE PLAN BELGE

Nous citons Etienne Gilbert dans « La Croisade de l'Armée belge pour le Droit et l'Honneur 1914-1918⁵ »

« Les Préliminaires

29 juillet: Mise de l'armée sur le pied de paix renforcée.

La première mesure d'ordre militaire que la Belgique décida à l'occasion du conflit diplomatique qui divisa l'Europe en juillet 1914, fut la mise sur pied de paix renforcé, c'est-à-dire le rappel de trois classes de milice. Cette décision constituait une simple mesure de précaution. En raison de sa neutralité, les dispositions que la Belgique pouvait être appelée à adopter étaient essentiellement des mesures de sauvegarde tendant à devancer toutes les éventualités.

Or, l'armée belge, sur le pied de paix ordinaire, ne comportait qu'une classe de milice sous les armes. Un tel effectif était manifestement trop faible en un moment de tension politique internationale : le territoire belge constitue, en effet, à cause de son peu d'étendue, une sorte de zone frontière et les corps de couverture que les Puissances voisines avaient disposés dans leurs zones frontières avaient un effectif de paix bien plus élevé. La mise sur le pied de paix renforcé donnait aux divisions de l'armée belge des effectifs analogues à ceux de ces corps.

Effectifs et armement n'atteignaient pas les chiffres qui avaient été prévus par la récente réorganisation militaire. Celle-ci venait à peine d'être commencée: elle devait donner une armée de 350.000 hommes. Mais comme ce total ne devait être réalisé qu'en 1918, le Gouvernement du Roi avait établi le plan de réorganisation de telle sorte que, même pendant la période de transformation, l'armée pouvait être à tout moment mobilisée et rassemblée avec sûreté et facilité. Quant à l'armement, l'artillerie lourde faisait complètement défaut. Le pays était en pleine période de profondes transformations militaires.

31 juillet : Mobilisation de l'armée et plan de défense du territoire

Deux jours plus tard, le 31 Juillet à 19 heures, la mobilisation était décrétée, par suite du caractère d'exceptionnelle gravité que la situation générale venait de prendre. En temps de paix, l'armée de campagne, qui comprenait en ordre principal six divisions d'armée et une division de cavalerie, avait ses quartiers généraux et ses garnisons localisés comme suit:

- 1ière division: à Gand (garnisons de Gand, Bruges, Ostende et Ypres).*
- 2ième division: à Anvers (garnison d'Anvers).*
- 3ième division: à Liège (garnisons de Liège, Hasselt et Verviers).*
- 4ième division: à Namur (garnisons de Namur, Charleroi).*

² http://fr.wikipedia.org/wiki/Alfred_von_Schlieffen

³ http://fr.wikipedia.org/wiki/Helmuth_Johannes_Ludwig_von_Moltke

⁴ http://www.sambre-marne-yser.be/article=3.php3?id_article=5

⁵ <http://users.skynet.be/gilbart/inva14.pdf>

- 5ième division: à Mons (garnisons de Mons, Tournai, Ath).
- 6ième division: à Bruxelles (garnison de Bruxelles).

La division de cavalerie avait son quartier général à Bruxelles.

Les positions de concentration avaient été choisies en vue d'assurer la défense du territoire, tout en se conformant strictement aux obligations qu'imposait à la Belgique la neutralité, définie par les traités de 1839⁶.

En effet, les 1ière, 3ième, 4ième et 5ième divisions remplissaient le rôle de divisions d'avant-garde et se trouvaient placées respectivement dans chacune des directions d'où un péril pouvait menacer la Belgique: la 1ière division ou division des Flandres, regardait l'Angleterre, la 3ième division ou division de Liège, regardait l'Allemagne, les 4ième et 5ième divisions regardaient la France, **la 4ième devant faire face à une attaque sur Namur**, la 5ième à une attaque qui déboucherait de Maubeuge-Lille.

Chacune de ces divisions d'avant-garde avait pour mission de fournir la première résistance et de donner par cette résistance même, le temps de transporter les cinq autres divisions dans la partie menacée du territoire.

Le système défensif de la Belgique comportait, en outre, trois places fortes: Anvers, constituant camp retranché et place de refuge, Liège et Namur servant de places d'arrêt, de têtes de pont et de points d'appui: l'armée devait donc être répartie en troupes de forteresse et troupes de campagne; sur les 15 classes de milice appelées sous les armes, **les 7 dernières furent réservées au service des forteresses**, et les 8 premières furent affectées à l'armée de campagne.

L'ensemble de ces mesures n'avait d'autre but, comme l'écrivait le 1^{er} Août le Ministre des Affaires étrangères aux Ministres du Roi à l'étranger, que « de mettre la Belgique en situation de remplir ses obligations internationales; elles ne pouvaient être inspirées par un sentiment de défiance envers aucune puissance. »

2 Août : Note de l'Allemagne réclamant le passage de ses armées à travers la Belgique

Le 2 Août, à 7 heures du soir, alors que la mobilisation se poursuivait, le Ministre d'Allemagne à Bruxelles remit au Gouvernement belge une note à laquelle celui-ci avait douze heures pour répondre.

Au point de vue militaire, cette note renfermait deux passages à retenir :

1° Le Gouvernement allemand aurait reçu des informations sûres d'après lesquelles des forces françaises avaient l'intention de marcher sur la Meuse, par Givet et Namur;

2° En vue de prévenir cette attaque présumée menaçant la sécurité de l'Empire, le Gouvernement allemand comptait envoyer ses troupes à travers le territoire belge et demandait à la Belgique de ne pas s'opposer à leur passage, notamment de ne pas organiser de résistance sur les fortifications de la Meuse ni de détruire des routes, chemins de fer, tunnels ou autres ouvrages d'art.

La Note n'eut, il faut le remarquer, pas d'influence immédiate sur la concentration de l'armée, qui demeura disposée sur le territoire suivant les exigences militaires imposées par la neutralité du pays; ordre était donné aux postes placés à toutes les frontières, d'ouvrir le feu sur toute troupe étrangère entrant en Belgique. Cette attitude du haut commandement reflétait fidèlement l'attitude politique prise par le Gouvernement du Roi ; celui-ci avait, en effet répondu à la Note allemande, d'une part, "qu'il repousserait par tous les moyens en son pouvoir, toute atteinte portée par l'Allemagne au droit de la Belgique" ; d'autre part, que « Si, contrairement à toute attente, une violation de la neutralité belge venait à être commise par la France, la Belgique remplirait tous ses devoirs internationaux et que son armée opposerait à l'envahisseur la plus vigoureuse résistance. » En même temps, la Belgique avait décliné l'appui militaire qu'avait offert le Ministre de France, le Gouvernement n'ayant pas encore fait appel à la garantie des puissances, et s'étant réservé d'apprécier ultérieurement ce qu'il y aurait lieu de faire.

4 août : Violation de la frontière par les troupes allemandes

Dans la nuit du 3 au 4 Août, on acquiert la certitude que les troupes allemandes entendent traverser la Belgique de vive force. Aussitôt le haut commandement fait exécuter les mesures qu'impose la situation nouvelle. Ordre est donné de détruire les grands ouvrages d'art sur les voies de communications susceptibles d'être utilisées par les troupes allemandes. Les Gouverneurs militaires des provinces sont avertis de ne plus considérer les mouvements de troupes françaises sur le territoire belge comme des actes de violation de la neutralité.

Conformément au plan de défense, la 3ième division doit résister à l'ennemi, appuyée sur la position fortifiée de Liège; sous sa protection, les autres divisions doivent se transporter face à l'envahisseur, **à l'exception, toutefois, de la division de Namur (la 4ième) qui reçoit mission de garder cette place**; la 1ière division est dirigée de Gand à Tirlemont, la 2ième d'Anvers à Louvain; la 5ième , de Mons à Perwez; la 6ième , de Bruxelles à Wavre.

Ces transports doivent être couverts:

1° par la division de cavalerie qui, concentrée à Gembloux, doit se porter sur Waremme;

2° par une brigade mixte de la 3ième division, dirigée sur Tongres;

3° par une brigade mixte de la 4ième division, envoyée à Huy.

⁶ Voir par exemple : http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_des_XXIV_articles

Les mouvements de concentration, commencés le 4 Août, s'achèvent le lendemain ils s'exécutent avec rapidité et régularité, partie par route, partie par chemin de fer. Le Roi prend, en vertu de la Constitution, le haut commandement de l'armée.

Le 6 Août, au matin, l'armée est prête à faire mouvement avec tous ses convois.

A ce moment, chaque division de l'armée de campagne constitue une unité complète, pourvue de tous ses services et comprenant 3 ou 4 brigades mixtes, 1 régiment de cavalerie divisionnaire, 1 régiment d'artillerie divisionnaire, 1 bataillon de génie (2 compagnies), une section de télégraphistes de campagne 1 corps divisionnaire de transports. Chaque brigade mixte est formée de 2 régiments à 3 bataillons, un groupe de 3 batteries, une compagnie de mitrailleurs, 1 peloton de gendarmerie.

Enfin, la division de cavalerie comprend 2 brigades, 1 bataillon cycliste, 1 groupe de 3 batteries, une compagnie de pionniers - pontonniers - cyclistes, 1 corps divisionnaire de transports.

Au total, l'armée de campagne représente un effectif de 117.000 hommes. Cet effectif sera complété ultérieurement par 18.500 volontaires versés à l'armée de campagne.

Dès que l'armée se trouve réunie, la défense du territoire peut être organisée.

Les idées maîtresses de l'organisation de la défense

Dans l'appel que, le 4 Août, après la violation de la frontière, la Belgique a adressé aux puissances garantes de sa neutralité, elle a déterminé de quelle manière elle compte organiser la défense de son territoire: « Il y aurait, disait dans cet appel le Gouvernement du Roi, une action concertée et commune ayant pour but de résister aux mesures de force employées par l'Allemagne contre la Belgique et en même temps de garantir le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la Belgique dans l'avenir. La Belgique est heureuse de pouvoir déclarer qu'elle assurera la défense des places fortes. »

La Note allemande du 2 Août a déjà laissé deviner que si les armées allemandes doivent passer à travers le pays, la Meuse sera non pas la limite nord, mais l'axe de leur mouvement offensif vers la France : des forces très supérieures en nombre à l'armée belge vont donc traverser la Belgique. Dès lors, la conduite des opérations sera dominée par les principes suivants

I. Toutes les fois que l'armée aura devant elle des forces très supérieures:

1. Se maintenir le plus en avant possible sur de bonnes positions défensives barrant le chemin à l'envahisseur, de manière à soustraire la plus grande partie du territoire à l'invasion
2. l'armée étant ainsi placée en avant-garde des armées françaises et anglaises, attendre sur ces positions que la réunion avec ces armées puisse s'opérer;
3. Si cette jonction n'est pas faite au moment de l'arrivée des masses ennemies, ne pas exposer l'armée à une perte certaine qui entraînerait nécessairement l'occupation du territoire, et pour cela:

a) éviter que l'armée livre seule une bataille contre ces masses

b) éviter que l'armée se laisse envelopper et agir, au contraire, de façon à lui ménager toujours une ligne de retraite permettant sa réunion ultérieure avec les armées françaises et anglaises, en vue de L'ACTION COMMUNE avec celles-ci.

II. Toutes les fois que l'armée n'aura devant elle que des forces égales :

Attaquer l'ennemi au moment le plus favorable, soit que ses positions soient trop étendues et insuffisamment organisées, soit qu'il se soit momentanément affaibli.

En outre, l'action de l'armée comportera la défense des positions fortifiées de Liège et de Namur, ainsi que du camp retranché d'Anvers.

Lorsque, le 6 Août, l'armée de campagne étant réunie, le haut commandement put faire entrer ces principes directeurs dans l'application, la situation générale se trouvait profondément modifiée par les événements militaires qui s'étaient produits sur la Meuse et devant Liège. »

REACTIONS DE LA BELGIQUE EN AOÛT 1914

Écoutons encore une fois Etienne Gilbert:

« Le traité du 19 avril 1839 avait fait de la Belgique un Etat indépendant perpétuellement neutre sous la garantie de l'Autriche, de la France, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie.

L'assassinat de l'archiduc autrichien François Ferdinand, à Sarajevo, le 28 juin 1914, servit de prétexte à l'Autriche, poussée par l'Allemagne, à déclarer la guerre à la Serbie (23 juillet 1914).

La Russie prit fait et cause pour le petit pays injustement menacé de perdre son indépendance politique. L'Allemagne se rangea aux côtés de l'Autriche et le 2 août, à 7 heures du soir, son Ministre à Bruxelles, Monsieur von Below-Saleske, remettait à notre Ministre des Affaires Etrangères un ultimatum réclamant pour les armées allemandes la libre entrée

du territoire pour se porter à l'attaque des forces françaises qui auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur... »

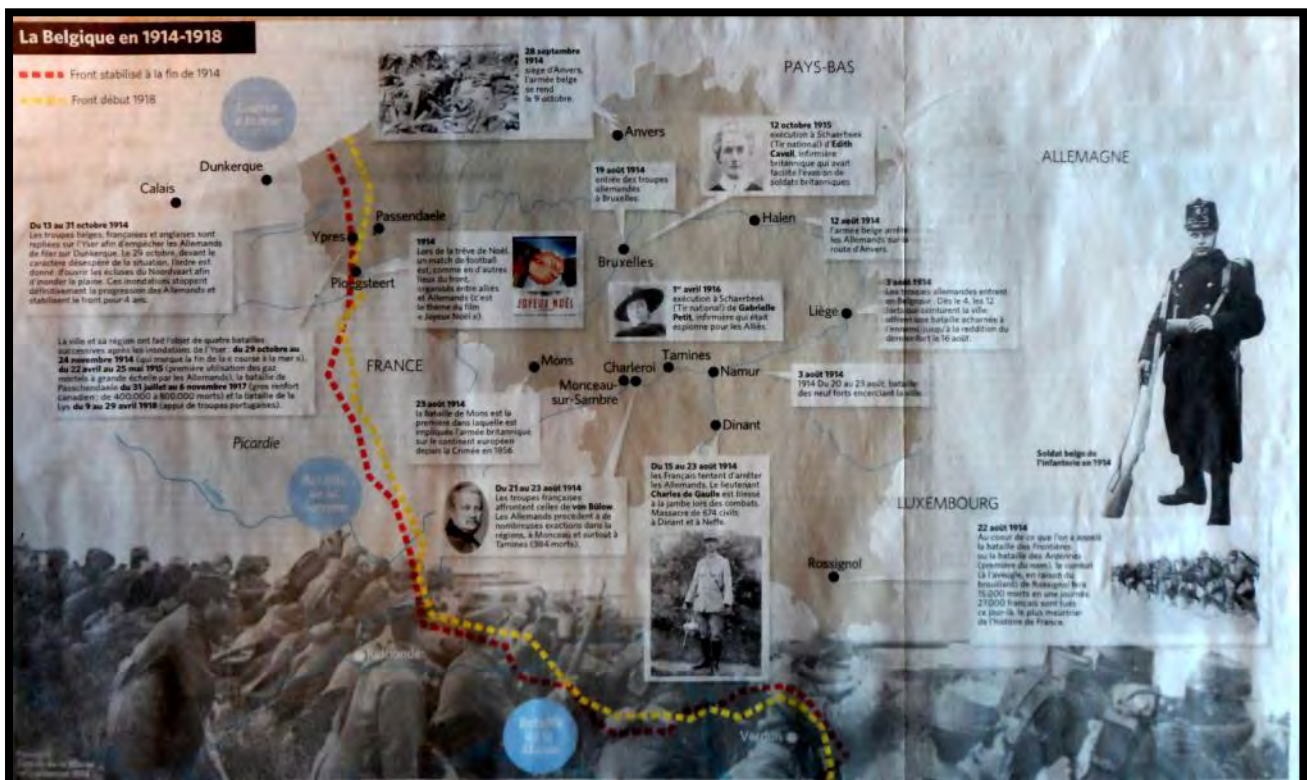


Le Roi Albert, après avoir convoqué le Conseil des Ministres fit répondre le 3 août :

« Le gouvernement belge, en acceptant les propositions du gouvernement allemand, sacrifierait l'Honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe.
« Le gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit. »

C'était la guerre !

La croisade de l'armée belge pour l'Honneur et le Droit, allait durer jusqu'au 11 novembre 1918. »

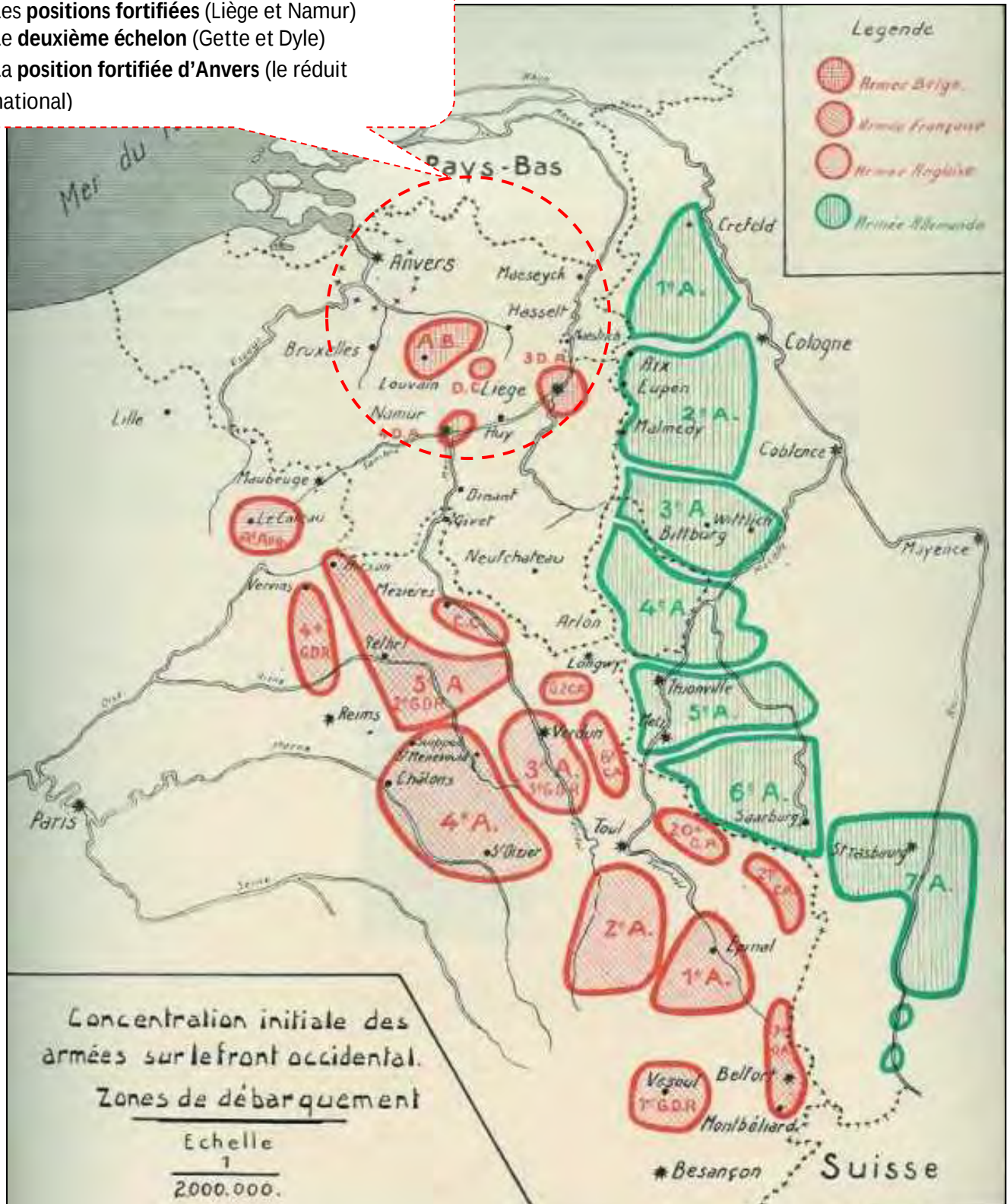


La Belgique 1914-1918 d'après le Soir 9-10-11 novembre 2013

SITUATION EN AOÛT 1914

L'Armée Belge :

- Les positions fortifiées (Liège et Namur)
- Le deuxième échelon (Gette et Dyle)
- La position fortifiée d'Anvers (le réduit national)



Référence : http://www.sambre-marne-yser.be/article=3.php?id_article=4

L'ARMÉE BELGE EN 1914

Note⁷ : ce texte est intégralement issu du cours d'Histoire Militaire du Professeur Henri Bernard repris sur le site CLHAM en référence de bas de page. Certains éléments en gras seront illustrés plus loin quand nous parlerons de nos soldats.

« Jusqu'en 1909, le recrutement de l'armée belge s'opérait par **tirage au sort** avec faculté de remplacement moyennant une prime: jamais un milicien de classe aisée ne faisait son service militaire. Grâce à la persévérance de Léopold II qui lutta toute sa vie pour donner à son pays une armée digne de ce nom, le **service personnel** fut, en 1909, adopté à raison d'un fils par famille; puis, quatre ans plus tard, le comte de Broqueville obtint le **service général obligatoire**. Mais les effets de la réorganisation ne pouvaient se faire sentir pleinement qu'en 1917.

Aussi, la mobilisation portera sur une classe issue du service général, quatre classes issues du service personnel et dix classes issues du tirage au sort, auxquelles s'ajouteront, dans la suite, 40.000 **volontaires de guerre**⁸.

Le 2 août 1914, l'armée belge comptera 200.000 hommes dont 117.000 pour l'armée de campagne. Celle-ci comprend six Divisions d'Armée (DA) et une DC.

Chaque DA compte:

- trois ou quatre brigades, chacune à deux **régiments d'infanterie** et un groupe d'artillerie (canons de 75);
- un régiment de cavalerie;
- un régiment d'artillerie comprenant des groupes légers (canons de 75) et moyens (obusiers de 150);
- génie, services.

Mais l'armée de campagne est formée des deux classes présentes sous les armes et des six plus jeunes classes de rappelés; aussi dans chaque brigade un des deux régiments d'infanterie a été constitué à la mobilisation et est pauvre en cadres comme en matériel. L'artillerie lourde fait totalement défaut; l'aviation comprend dix avions en ordre de marche. Dans l'ensemble, l'armée belge est un outil que le roi Albert sait devoir, dans les débuts, manier avec prudence.

L'effectif des troupes d'infanterie dites "de forteresse" est anormalement élevé par rapport à l'armée active; ces troupes sont constituées par ce qu'on appelait communément les "vieilles classes"⁹ mais dont les militaires les plus âgés ne dépassaient pas 35 ans! Leur mission était de participer à la défense statique des positions fortifiées, dans les intervalles entre les forts, ceux-ci étant défendus par d'excellentes unités d'artillerie de forteresse. Comme le recrutement d'officiers et de sous-officiers de réserve était inexistant, les régiments d'infanterie de forteresse étaient peu encadrés; mal armés, mal équipés, sans valeur combative, ces unités seront réduites, après la chute des positions fortifiées, au rôle de troupes de communication.

A défaut de sacrifices en hommes, le pays avait consenti l'effort financier nécessaire à la création d'un système fortificatif permanent dû à Brialmont¹⁰, **Les places fortes de Liège et de Namur barrent la Meuse.** Le camp retranché d'Anvers doit servir de réduit national et abriter à cette fin tous les stocks et approvisionnements de l'armée. »

⁷ www.clham.org/050372.htm

⁸ Comme presque toute la Belgique sera occupée pour quatre ans, à partir d'octobre 1914, l'armée ne pourra compter pour se renforcer que sur les volontaires de guerre qui traverseront les fils électrifiés tendus par les Allemands tout le long de la frontière hollandaise, pour rejoindre l'Angleterre par les Pays-Bas, ainsi que sur le nombre limité de Belges résidant dans le lambeau de territoire non occupé.

⁹ En principe donc issus des classes à partir de 1899 (nés à partir de 1879)

¹⁰ Voir e.a. <http://www.commemorer14-18.be/index.php?id=9341>

et aussi <http://www.maizeret.net/histoire/index.php/fort-du-diable/histoire-du-fort>

Histoire du Fort de Maizeret Ecrit par le Colonel Michel HALON. Le Général BRIALMONT et l'origine des forts de la Meuse.

Le camp retranché d'Anvers. « En 1855, Henri-Alexis BRIALMONT, jeune capitaine du Génie militaire belge, fut chargé de se rendre en Allemagne pour y étudier les fortifications du tracé polygonal, en remplacement de tracés avec bastions. Au retour, il fut chargé par le Ministre de la Guerre d'arrêter les plans-types des forts de la nouvelle enceinte d'Anvers. A ce moment, l'artillerie ne disposait encore que de canons avec une âme lisse. Les expériences avec des canons rayés n'auront lieu qu'en 1860, en Allemagne et en France.

Innovateur hardi, le Capitaine BRIALMONT n'hésite pas, dès 1863, à mettre en œuvre les cuirassements métalliques dans les fortifications d'Anvers. C'est la Belgique qui la première, incorpore le cuirassement et la coupole dans la fortification.

Le camp retranché d'Anvers mit le nom et le talent de BRIALMONT en lumière partout en Europe et dans le monde. »

CHRONOLOGIE

« La Grande Guerre, sur le front Ouest, a connu trois grandes phases¹¹ :

- la guerre de mouvement, d'août à octobre 1914 ;
- la guerre de position, de novembre 1914 à mars 1918 ;
- le retour de la guerre de mouvement pour la confrontation finale, de mars à novembre 1918.

Lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale, l'armée allemande exécute une version modifiée du plan Schlieffen, afin d'attaquer la France à travers la Belgique neutre, avant de se tourner vers le Sud pour tenter d'encercler l'armée française, par un effet de faucille.

Le 3 août 1914, les première et deuxième armées d'Alexandre von Klück et de Karl von Bülow attaquent la Belgique, après qu'une réponse défavorable ait été donnée à l'ultimatum allemand par celle-ci.

Depuis la veille, le Luxembourg est occupé pour ce qu'il n'a pu résister, vu les faibles moyens militaires dont il dispose.

La première bataille en Belgique se porte sur les fortifications de Liège et par un siège de la ville qui durera du 5 au 16 août.

Liège et sa région, correctement fortifiés et défendus par des Belges décidés, surprennent le général von Bülow par leur résistance au combat.

L'artillerie lourde allemande appelée en renfort réussit toutefois à contrôler les poches de résistance en quelques jours et au prix de lourdes pertes ; 5.000 hommes y laisseront la vie du côté allemand.

Après la chute de Liège, la grande partie de l'armée belge se retire sur Anvers et Namur, ne manquant pas, au passage, d'infliger quelques déconvenues aux Allemands, comme à Haelen, par exemple...

Un autre siège s'en suit, à Namur cette fois, du 20 au 23 août. »

Nous ne nous étendrons pas sur « la guerre de position » (sur l'Yser). Gageons que de nombreuses expositions et cérémonies nous auront rappelé ou nous rappelleront cette période avec moult détails.

A la fin de la guerre des soldats crupétois participeront à l'offensive finale et un au moins y laissera la vie: Léopold Deloge fut en effet « tué à l'ennemi » à Lotenhulle le 31 octobre 1918 (voir plus loin).

« L'offensive des Cent-Jours sera le nom donné à l'ultime offensive conduite par les Alliés de la Première Guerre mondiale, contre les Empires centraux, sur le Front de l'Ouest, du 8 août 1918 au 11 novembre 1918.

....

En novembre 1918, la Deutsches Heer ne dispose plus que de 184 divisions en ligne et 17 en réserves, dont 2 fraîches contre, du côté des Alliés, 205 divisions en ligne et 103 en réserves, dont 60 fraîches (1 division = de 10 à 30.000 hommes, selon le pays).

Cette offensive aura pour résultat la démoralisation définitive des armées allemandes et leur retraite, situation qui aboutira à un armistice qui sera signé à Compiègne et qui marquera définitivement la fin de la guerre.

La guerre sur le front Ouest conduit ainsi le gouvernement allemand à demander l'Armistice à ses alliés, en dépit de sa supériorité militaire en d'autres zones du conflit (à l'Est).

...

Les conditions de l'Armistice furent dictées par la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, lors de la conférence de paix de Paris, en 1919.

Ainsi, le traité de Versailles est signé la même année, par une délégation du nouveau gouvernement allemand ; l'ancien ayant été dissout en même temps que l'Empire allemand. »

ET NOS SOLDATS ET CIVILS CRUPÉTOIS DANS TOUT CELA ?

C'est ce que nous allons essayer d'illustrer dans la suite de cet article.

Comme le rappelle Hugues Labar¹², le village n'a pas été directement impacté par l'offensive allemande mais les hommes mobilisables avaient été rappelés dès le 1er août :

« Des Allemands des XIIe et XIXe Corps de la IIIe Armée s'installent dès le 13 dans la région, à Natoye, Spontin et Évrehaillies. Le 15, ils tentent de passer la Meuse à Dinant, mais sont repoussés par les Français. Le 17, Évrehaillies est bombardé. Le 21, des renforts allemands arrivent, via Ciney, à Durnal, Spontin, Dorinne et Évrehaillies, où le premier

¹¹ <http://horizon14-18.eu/front-ouest.html>

¹² Crupet. Un village et des hommes en Condroz namurois, Edition: Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, n°39, 768 pages, 2008. Pp185-188

incendie est allumé. Furieux de ne pouvoir forcer le passage, les envahisseurs boutent le feu aux bâtiments et se vengent sur les civils qu'ils accusent d'être des « francs-tireurs ». Ceci conduira aux massacres du 23 août à Spontin (46 morts et 133 maisons incendiées) et Dinant (674 morts et 879 immeubles détruits). Après avoir franchi la Meuse à Yvoir, ils pénétreront dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, où ils poursuivront leurs massacres ; citons les 11 exécutions à Surice et les 71 maisons incendiées (sur 73) à Anthée.

Ce bref rappel des faits illustre à suffisance la chance qu'a eue Crupet au cours de ces terribles journées, alors que de nombreux villages aux alentours étaient dévastés. Cette furie fit quand même une victime civile à Crupet : le menuisier Alphonse Pierret (*1877 †1914) y fut tué le 20 août vers midi. Travaillant alors à Ronchinne, il faisait souvent des allers-retours, ce qui le fit passer pour un espion aux yeux des Allemands : un tireur d'élite, posté près de la ferme de Coux, l'abattit alors qu'il revenait du château à vélo. »

Cet article d'Hugues Labar présente une synthèse relative aux combattants, prisonniers et déportés et nous invitons le lecteur à s'y référer.

Nous complétons ci-dessous par quelques renseignements glanés dans un livre intitulé « **Documents pour servir à l'histoire de L'INVASION ALLEMANDE dans les provinces de Namur et de Luxembourg** ». ¹³

Dans le cadre de ce que l'Etat-Major allemand avait qualifié « d'opération d'attaque simulée » (peut-être une feinte pour attirer dans le secteur des forts de Maizeret, d'Andoy et de Dave les forces de défense mobile de la place de Namur), **des vexations graves ont été infligées à la population civile et résultaient d'ordres supérieurs dont un retrouvé à Crupet** et dont nous reproduisons ici la traduction ¹⁴:

**« 14^{ème} Division de Réserve
CRUPET**

QUARTIER D'ETAT-MAJOR DE LA DIVISION.

23 août 1914.

Extrait de l'ordre du jour de corps du 23 août.

Les attaques traîtresses se multiplient contre nos troupes et les nombreuses victimes qu'elles font exigent les mesures les plus rigoureuses. Les moyens appropriés dans chaque cas isolé doivent être laissés à l'appréciation des chefs de troupes. Particulièrement les commandants locaux ont à décider ce qu'il y a lieu de faire dans les cas particuliers. Par exemple il peut être avantageux d'interner tous les habitants dans les églises ou dans d'autres édifices appropriés et de les garder, de prendre des otages, mais de ne pas les lâcher, mais bien de les remettre aux troupes ou colonnes qui suivront. Il est établi qu'on a tiré, même de bâtiments qui arboraient le drapeau de la croix de Genève.

Porté à la connaissance des commandants pour qu'ils prennent les mesures nécessaires »

Les rapports repris dans ce livre ont trait à l'arrivée de l'ennemi à Assesse, Florée, Crupet, Mont-sur-Meuse et Lustin, villages situés à la périphérie du secteur, en dehors du rayon d'action des forts. Les mouvements de troupes relatés dans ces rapports et les rencontres qu'ils amenèrent correspondent à la première poussée allemande vers Dinant et au combat qui s'y livra dès le 15 août (Pour rappel le Lieutenant Charles de Gaulle y fut blessé ce 15 août 1914).

« Après être entré, le 10 août, à la gare d'Assesse et y avoir brisé les appareils, l'ennemi y revint le 13 et se heurta à un escadron de Lanciers. Il reparut en forces plus considérables le 14, après qu'il eut puni cruellement à Florée la résistance de quelques soldats belges, en exerçant de sanglantes représailles contre les civils (rapport n° 115 – Incendie et massacre de trois civils).

¹³ Documents pour servir à l'histoire de L'INVASION ALLEMANDE3 dans les provinces de Namur et de Luxembourg. Chanoine Jean SCHMITZ et Dom Norbert NIEUWLAND – DEUXIEME PARTIE LE SIEGE DE NAMUR _ Bruxelles et Paris Librairie d'Art et d'Histoire - G.VAN OEST & Cie, EDITEURS - 1920

¹⁴ Ibidem, p69 Fig 26 et p97.

(Rapport N°114) A Assesse quelques éclaireurs allemands s'emparèrent de la gare, le 10 août, détruisirent le téléphone et firent sauter les rails du chemin de fer, puis campèrent au hameau voisin de Jassogne, d'où ils furent délogés, le lendemain matin, par des soldats français. Le 13 août un autre peloton d'éclaireurs fut surpris en plein village par un détachement de Lanciers belges : ceux-ci, embusqués derrière un mur de jardin, tuèrent trois allemands, dont un gradé, et en blessèrent d'autres. L'ennemi prit la fuite, abandonnant ses morts et un prisonnier. Il n'y eut heureusement pas de représailles, mais seulement des menaces, répétées à chaque passage, de détruire le village pour venger la mort du sous-officier tué. Le 14 août, le village fut envahi... il y eut du pillage et ce fut un moment de très vive panique et plusieurs familles prirent la fuite vers Namur.

C'est à partir du 28 seulement que des cavaliers revenant de Namur, logèrent dans des maisons particulières. Terrorisés par les massacres de Spontin, les habitants n'osaient plus sortir de leurs demeures. L'occupation proprement dite commença le 14 septembre.

(Rapport N°117)

Crupet. Meurtre d'Alphonse Pierret.

Des cavaliers allemands prirent pied dans le vallon de Crupet dès le 15 août, et une de leurs brigades s'installa à la ferme de Coux, située sur la hauteur, à quinze minutes du centre du village.

Le 20 août, à 9 heures du matin, un groupe de dix uhlans, précédé d'un officier, revolver au poing, réquisitionna le contenu de la caisse communale, dont le montant s'élevait à fr. 459.87, le receveur ayant eu la prudence d'en extraire le surplus. Ils laissèrent un récépissé qui portait pour toute signature : Le capitaine. C'est, pense-t-on, la brigade de Coux qui a opéré cette réquisition, et son commandant est l'auteur du meurtre d'ALPHONSE PIERRET, survenu le même jour. M. Pierret, âgé de 32 ans, entrepreneur de constructions, s'était rendu, comme d'habitude au château du prince Napoléon, à Ronchinne, où il dirigeait des travaux ; il était probablement en vélo. On suppose que l'officier, qui avait quitté la ferme à 11 heures du matin, armé d'un fusil, l'a vu de loin et a tiré sur lui, car il rentra à ferme peu de temps après l'heure de midi, et donna l'ordre à trois soldats de se rendre sur la route de Ronchinne à Crupet, pour examiner s'il ne s'y trouvait pas un civil abattu. Ils découvrirent son cadavre et le dépouillèrent de son argent, du carnet où il annotait les journées de ses ouvriers, carnet qu'ils jetèrent dans le champ voisin. « Espion ». déclara le capitaine, en rentrant le soir à la ferme.

Le fait suivant, bien que d'une portée insignifiante, mérite d'être relaté, parce qu'il révèle les dispositions des soldats à l'égard des civils en ces journées tragiques. Le 23 août, des troupes considérables furent amenées sur les hauteurs de Crupet. Au moment où elles débouchaient de la route de Durnal, pour entrer au village, à l'heure de la messe, Théodore Puissant voulut s'assurer si ses enfants pouvaient, en toute sécurité, aller à l'église et se rendit, à cette fin, dans une maison voisine, distante de la sienne d'environ trois cents mètres. Des cavaliers dissimulés derrière son habitation remarquèrent la démarche: ils le firent arrêter comme espion. Il comparut devant un commandant qui voulut lui faire avouer « les cachettes des francs-tireurs »; cet officier fut pris de frayeur parce que l'accusé portait la main à la poche de son vêtement pour en tirer son mouchoir: il fit signe à quatre soldats de le fouiller et de le garrotter. Bien qu'on ne trouva sur lui aucun objet dangereux, il dut marcher en tête des troupes, les mains liées derrière le dos. En bas du village, les mains s'étant déliées, des soldats se jetèrent sur lui pour le garrotter de nouveau. Un capitaine s'essaya encore à lui arracher des révélations sur les francs-tireurs. Il fut relâché lorsqu'il eut fait part des recommandations données par le curé du haut de la chaire.

(Rapport de M. Gérard. curé de la paroisse.)

Suivent, entre autre, les Rapports N°118 par M. Charlier curé de Mont (Mont-sur-Meuse – Meurtre de deux civils) et N°119 par L'abbé Rihoux, curé de Lustin. Lustin est situé à la portée des canons des forts de Dave et d'Andoy ainsi que de celui de Saint-Héribert situé de l'autre côté de la Meuse sur les hauteurs de Wépion. Les habitants ont donc vécu de près les combats à partir du 15 août et quelques dégâts ont été causés à six ou sept maisons car les Alliés (y compris les Français postés sur la rive gauche de la Meuse et qui défendaient le pont) croyaient que Lustin était rempli d'Allemands. A partir du 21 août, en prévision de l'attaque de Namur, le curé invita la population à descendre dans le vallon voisin de Tailfer, hameau de la paroisse, pour être à l'abri du bombardement. Les offices religieux s'y firent pendant plusieurs jours.

Les différents secteurs sont occupés comme suit :

- le secteur : 1^e régiment de chasseurs à pied de forteresse
- II^e secteur : 13^e régiment de ligne de forteresse.
- III^e secteur : 10^e régiment de ligne de forteresse et 8^e brigade mixte. Le 28^e de ligne fournit les avant-postes.
- IV^e secteur : 8^e régiment de ligne de forteresse et 10^e brigade mixte

Chaque intervalle entre les forts est occupé par un régiment de forteresse. Des tranchées sont creusées pour constituer une seconde ligne de résistance.

L'alerte

Dès qu'il a connaissance de l'ordre de mobilisation générale, le lieutenant-général Michel, commandant de la 4^e division et gouverneur de la position fortifiée, met aussitôt tout en œuvre pour activer l'organisation défensive de la place. »

...



Il n'y aura pas d'assaut de vive force comme à Liège, mais l'armée allemande va d'emblée écraser les forts au moyen d'une puissante artillerie, dont des mortiers de 420, qui n'avaient pas été mis en œuvre immédiatement à Liège.

Mortier autrichien
Collection privée

20 août

Les troupes allemandes commencent leur déploiement. Le but est de refouler les troupes avancées et d'aveugler les forts en s'emparant des observatoires.

...

La 3^e division de la Garde, qui s'est avancée au nord de la Meuse, bouscule les grand-gardes **du IV^e secteur**. Le déploiement de l'artillerie de siège est contrarié par le **tir efficace des coupoles du fort de Marchevelette**.

Au sud de la Meuse, les reconnaissances allemandes sont arrêtées par la cavalerie et l'infanterie et les forts de Maizeret, d'Andoy et de Dave prennent sous leur feu les batteries qui s'avancent derrière les troupes d'investissement du 11^e C.A.

Dans la soirée, la 3^e division de la Garde occupe par des postes avancés les villages de Marchevelette, de Gelbressée et de Wartet. Son artillerie de campagne commence le bombardement des intervalles entre les forts¹⁶.

...

21 août

L'investissement de Namur a commencé sur la rive gauche de la Meuse. **Le bombardement commence à 10 heures et est d'une violence inouïe. Il s'adresse simultanément aux forts d'Andoy, de Maizeret, de Marchevelette et de Cognelée.** Les canons sont situés sur la croupe de Sart Bernard - Faulx et à l'est de la vallée du Samson.

Au sud de la Meuse, les grand-gardes du 1^{er} secteur sont attaquées par des forces supérieures et doivent se replier vers 11h

...

A 11h, toutes les grosses pièces de la rive gauche concentrent leur tir sur le fort de Marchevelette. Les mortiers de 420 et de 305 sont mis en batterie. Dans ce fort, une coupole de canons de 12 cm et 2 coupoles de canons de 5,7 cm sont seules encore en service. La voûte du magasin à munitions est défoncée. Une partie des défenseurs quitte le fort dans la soirée et le gouverneur fait compléter la garnison.

¹⁶ C'est là que sont terrées, dans des tranchées creusées début août 1914, les troupes d'Infanterie de Forteresse et singulièrement les Compagnies du 2 Bataillon du 8^{ème} Régiment de Ligne dont faisait partie le 1^{er} Soldat Henri-Ferdinand Bernier.

Les ouvrages des intervalles sont également soumis pendant toute la journée à un feu nourri qui bientôt s'étend aux positions de deuxième ligne et sur les arrières du IVe secteur. La ville de Namur elle-même reçoit des projectiles à deux reprises.

Il apparaît que le IVe secteur va supporter tout le poids de l'attaque ; aussi, Michel le fait-il renforcer par trois bataillons d'infanterie et par un groupe d'artillerie divisionnaire.

Dans la soirée, von Gallwitz définit le nouveau secteur d'attaque. Il sera limité à droite par la ligne Eghezée - Daussoulx - ligne de chemin de fer Namur Bruxelles, à gauche par la route de Hannut. (Bierwart - Gelbressée - Namur).

La 38e division doit passer au nord de la Meuse dans la journée du 22 août et constituera avec la 1e division de réserve de la Garde le groupement de rupture.

22 août

Pendant la nuit du 21 au 22 août, un bombardement intense a lieu contre les tranchées du IVe secteur. Les tentatives contre les ouvrages de la route de Hannut sont repoussées.

Les trois bataillons français qui avaient effectué une marche de nuit de Bioul à Namur, arrivent vers 6h et sont immédiatement affectés au IVe secteur.

Au sud de la Meuse, l'infanterie allemande arrête toutes les tentatives belges. Les forts de Maizeret et d'Andoy sont bombardés de gros projectiles.

Le soir, le fort de Maizeret est évacué par sa garnison, qui rejoint le 1er secteur. Le fort d'Andoy a presque tous ses locaux démolis. Ses coupoles de 210 ripostent encore.

Les unités de la 6e brigade allemande se déploient aux lisières sud de Marchovelette et le long de la rive droite du ruisseau de Gelbressée, mais elles ne peuvent dépasser Jette-Foolz, ni se rapprocher de Beauloy et sont contenues à 500 m des positions belges.

Vers 13h, le fort de Cognelée, qui n'avait été pris à partie que par des pièces de petit calibre, commence à être soumis au tir des mortiers autrichiens de 305.

L'intervalle Cognelée - Marchovelette subit également un tir d'écrasement et le point d'appui du Bois-Royal doit être évacué. Dans le même temps, le fort de Marchovelette fait l'objet d'une tentative d'assaut. Les Allemands sont repoussés mais reviennent à charge vers 16h. A 19h, une troisième tentative arrive jusqu'au pied du glacis mais est brisée, de même qu'une quatrième et dernière attaque.

Au point d'appui de Beauloy, le bombardement est tel qu'une partie de la garnison évacue les tranchées. Ce n'est qu'à la deuxième tentative, avec la coopération d'un bataillon du 148e régiment français que les tranchées peuvent être réoccupées. L'ouvrage doit être définitivement évacué à 21h30. A la nuit, un seul point d'appui de première ligne reste occupé : celui voisin du fort de Cognelée.

Michel ordonne de monter une contre-attaque vers la région de Wartet (1.500 m au nord-est de Marche-les-Dames) pour s'emparer du terrain où l'artillerie ennemie pilonne le IVe secteur.

Le II/45e français et deux bataillons belges (II/10 et II/30) soutenus par deux groupes d'artillerie de campagne y participent. Leur effort est brisé par les batteries et le feu des mitrailleuses allemandes et c'est un échec sanglant : la 1e compagnie du 1e bataillon du 10e de ligne perd 130 hommes, la 66e batterie a ses quatre canons mis hors de combat.

A la sortie de Bonninne vers Wartet, un monument a été érigé à la mémoire du 10^{ème} de Ligne (voir Annexe 2)

Le tir des batteries allemandes continue pendant la nuit du 22 au 23. L'ultime bataillon de la réserve générale est envoyé dans le IVe secteur. Le point d'appui de la route de Cognelée, le dernier ouvrage tenu en première ligne dans le secteur nord, est abandonné.

Gallwitz répartit définitivement le front d'attaque en trois secteurs placés sous les ordres des commandants de la 1e division de la réserve, de la 38e division et de la 3e division de la Garde. L'artillerie s'approche jusqu'à 2.000 m des forts de Marchovelette et de Cognelée et **l'attaque générale est décidée pour le 23.**

Tous ces combats, y compris ceux du 23 août, feront de nombreuses victimes belges et françaises. Certaines d'entre elles, dont beaucoup de « soldats inconnus » sont enterrés au cimetière militaire de Champion-Marchovelette (Annexe 3)



Sur un front de 4 km qui s'étend du fort de Cognelée à la route de Namur sont massées 3 divisions (40.000 hommes) appuyées par 300 bouches à feu. L'effectif belge est réduit à 8.000 hommes et 30 canons.

Zone de la 1^{ère} Compagnie du 2^{ème} Bataillon du 8^{ème} de Ligne où se battait le 1^{er} Soldat Henri-Ferdinand Bernier, avant d'être fait prisonnier

Assaut de Namur

Au lever du jour, le bombardement s'accroît et une tornade ininterrompue s'abat sur les positions belges. L'infanterie allemande est à ce moment pratiquement invisible.

A 10h, les divisions allemandes s'ébranlent :

- A droite, la 1^{ère} division de la Garde enveloppe le fort de Cognelée, s'infiltrer dans le village, puis marche sur Champion et Vedrin.
- Au centre, la 38^e division donne l'assaut à travers les bois de Grandes-Salles vers Champion.
- A la gauche, la 6^e brigade de la Garde (3^e division) lance ses deux régiments par le nord et le sud du fort de Marchevelette.
- Plus à gauche, la 5^e brigade pousse des pointes dans la région de Gelbressée.

Le commandant du IV^e secteur estime que la position est devenue intenable. Vers 10h30, il donne l'ordre de retraite. Le II/45^e français prend position à Bouge pour couvrir la retraite. Il résiste aux attaques de la 38^e division allemande et

certaines de ses compagnies se retirent vers 12h30. **D'autres compagnies¹⁷ n'ont pas reçu l'ordre de retraite et continuent à se battre.**

Le fort de Cognelée, écrasé sous les projectiles de 305, se rend.

Le fort de Marchovelle continue à résister ainsi que ses points d'appui de Neumoulin et de la Gelbressée. Vers 13h40, le fort est atteint par un obus de 420 qui explose dans la galerie centrale et brûle ou blesse les deux tiers de la garnison. Les magasins à munitions explosent. Les Allemands pénètrent dans l'ouvrage à 14h mais doivent encore subir le feu des derniers défenseurs. Le fort est détruit mais ne s'est pas rendu.

Les troupes du IV^e secteur se dirigent vers Namur¹⁸, passent dans l'entre Sambre-et-Meuse et ne se rendent pas dans le III^e secteur comme il leur avait été prescrit. Le commandant du III^e secteur, se voyant pris à revers, ordonne à la 8^e brigade de se retirer.

Michel ordonne au charroi de se porter vers Bois-de-Villers pour dégager le II^e secteur qui doit constituer le réduit, dans l'angle des deux rivières.

Vers 12h30, des projectiles atteignent les tranchées voisines de la Meuse. Une décision s'impose car les Allemands vont interdire le franchissement de la Meuse. Comme la garnison risque d'être écrasée entre les II^e et III^e armées allemandes, Michel ordonne la retraite générale. Le 13^e régiment de forteresse, garnison du II^e secteur, formera l'arrière-garde.

A la nuit, la tête de colonne arrive épuisée à Bioul. La colonne a été en contact immédiat du C.A. de la Garde, qui a progressé à l'est de Saint-Gérard. Trois km seulement séparent la route de Bioul des éléments allemands qui ont franchi la Meuse à Rouillon.

La seule voie de salut est le sud-ouest mais des éléments de la II^e armée allemande ont atteint vers 21h la route de Bioul à Morialmé et se sont glissés jusqu'aux lisières de Denée, d'Ermeton-sur-Biert et de Maredsous. Des fractions de la III^e armée allemande sont passées sur la rive gauche de la Meuse à Yvoir, à Houx et à Dinant.

Il subsiste un couloir de 7 km entre la II^e et la III^e armée allemande (Saint-Gérard, rive droite de la Meuse). Heureusement pour les Belges, les commandants de ces armées ignorent réciproquement leur situation. C'est dans cet étroit couloir que la 4^e division belge, échelonnée le long de la route de Namur à Bioul, peut se dérober.

Vers minuit, les Belges bivouaquent entre Bioul et Arbre. La colonne réussit à se retirer à l'exception de l'arrière-garde qui est cernée à Ermeton-sur-Biert.

Les forts sont abandonnés à eux-mêmes¹⁹. Les troupes allemandes pénètrent dans Namur, mais, ignorant le départ de la garnison, elles ne poursuivent pas vers l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Dans le 1^{er} secteur, vers 14h, la 22^e D.I. a pris possession du fort de Maizeret évacué depuis la veille. L'assaut vers le fort d'Andoy est repoussé. Le fort de Dave est intact.

Devant le III^e secteur, le 7^e C.A.R. demeure déployé et son artillerie échange des feux avec le fort de Suarlée.

Le fort d'Emines a été bombardé sans grand dommage. »



Vue actuelle (25 mars 2014) prise du « mamelon de Boninne » vers le massif boisé du fort de Marchovelle, dont on voit ci-contre une vue rapprochée de la tour d'aération.



¹⁷ Dont la 1^{ère} Compagnie du 2^{ème} Bataillon du 8^{ème} de Ligne dont faisait partie 1^{er} Soldat Henri-Ferdinand Bernier.

¹⁸ Il ne s'agit pas de toutes les troupes du Secteur, car les Fantassins enterrés dans leurs tranchées se sont battus jusqu'au moment où ils étaient submergés par les assaillants (voir plus loin les récits de l'Adjudant BAYARD, Commandant de Cie du 1^{er} Soldat Henri-Ferdinand Bernier).

¹⁹ Il faudrait plutôt lire « Les forts **et les fantassins des tranchées dans les intervalles** sont abandonnés à eux-mêmes »

PARCOURS DU SOLDAT de 1^{ère} Classe HENRI-FERDINAND BERNIER



Henri-Ferdinand BERNIER est né à Crupet le 16 janvier 1885, fils de Jean-Joseph et de Désirée DELCOURT.

Il sera employé des Chemins de Fer Belges, comme piocheur et ensuite Chef-Piocheur sur la ligne 128 (Ligne du Bocq Ciney – Yvoir).

En 1905, suite à un tirage au sort « défavorable » il effectuera son service militaire au 8^{ème} Régiment de Ligne (matricule N° 51778) où il sera nommé Soldat de 1^{ère} Classe.

Marié à Rosa TOUSSAINT le 23 septembre 1911, ils auront un fils, **Daniel**, né le 11 décembre 1913.



Le 1^{er} août 1914 il est rappelé à la 1^{ère} Compagnie du 2^{ème} Bataillon du 8^{ème} Régiment de Ligne et rejoint son unité à NAMUR. Le régiment est commandé par le Major BONSIR.²⁰

Un soldat du 8^{ème} de Ligne décrit les évènements dans les environs immédiats et les intervalles des forts de Cognelée et de Marchovelette²¹ :

« Le 3 août 1914, des troupes belges du 8^{ème} régiment de ligne s'installent chez l'habitant à Boninne, Gelbressée et Marchovelette tandis que son état-major dirigé par le major Artan de Saint-Martin, occupe le couvent de Marches-les-Dames.

Les arbres sont coupés à un mètre de haut, les routes barrées et inondées, plusieurs maisons sont détruites et des barbelés installés pour la défense des intervalles des forts de la ceinture de la ville de Namur.

Le 20 août, les soldats belges du 8^{ème} et du 10^{ème} de ligne occupent les tranchées en permanence et la vigilance est accrue, quelques groupes de Ulhans font irruption sur la zone de la ceinture des forts. L'état-major local s'installe à la maison communale du village de Cognelée et, fin d'après-midi, les premiers coups de canons s'écrasent sur le village, la population panique et s'enfuit...

Le 21 août, les nombreux blessés sont amenés dans la petite église de Cognelée. Les canons du fort crachent le feu et la riposte est écrasante, créant un enfer indescriptible.

Le 22 août, un obus boute le feu aux charges de tir qui engendre une formidable explosion, le fort est ébranlé, plusieurs servants sont fortement brûlés

La suprématie allemande est très vite écrasante, l'ennemi reprend définitivement tous les sites défensifs. En fin de journée du 22 août, une seule position située dans l'intervalle des forts de Cognelée et Marchovelette est maintenue par les 3^è et 4^è compagnies du 8^{ème} régiment de ligne belge dirigées par le major Delvallée. En soirée la retraite des contingents belge de la 4^{ème} division est ordonnée par le général Michel. »

Cette situation est vécue également par les défenseurs du Fort de Marchovellette, en ce compris les troupes d'Infanterie de Forteresse terrées dans leurs positions d'intervalles entre ce fort et celui de Cognelée au nord-est et la rive gauche de la Meuse au sud-ouest.

²⁰ <http://1914-18.be/mibb/sambre-meuse/champion-namur/>

²¹ <http://1914-18.be/mibb/sambre-meuse/champion-namur/>



Le site de la commune de Fernelmont reprend un récit paru dans « Vers l'Avenir » en 1947 qui retrace le calvaire de ses défenseurs²² :

« Pendant la journée du 21, à 10 heures, un fracas épouvantable retentit. Le premier obus ennemi tombe sur le fort de Marchevelette. Le trompette sonne l'alarme. Les soldats qui sont occupés à aménager la défense, rentrent avec précipitation. Les ponts sont " tirés ", les grilles cadenassées, les fenêtres blindées. Les coups se succèdent maintenant par

salves de 4 obus, toutes les minutes. Un projectile tombe sur la coupole de gauche, tuant l'artilleur liégeois Bacq et blessant le sergent ainsi que les deux autres servants de l'étage de feu. Entre 11 heures et midi, l'obusier de 21 et le canons de 15 sont successivement mis hors d'usage. Le roulement infernal du bombardement ne fait qu'augmenter. La voûte du magasin à munitions de 21 centimètres et celle de la galerie en capitale conduisant au coffre de tête sont alors enfoncés. Les quatre brèches, par lesquelles on aperçoit le ciel, mettent le fort dans une position critique. Malgré cela, le moral est bon. Avec courage et bravoure, les canonnières remettent la coupole de 12 en service et rétablissent les communications avec le coffre de tête.

... Le samedi 22 au matin, nous observons une patrouille de uhlans près de la ferme de Maquelette. Vers 8 heures, le commandant Duchâteau nous communique une lettre de félicitations du général Michel qui produit un excellent effet moral sur la troupe. Une fusillade intense se fait entendre dans les environs, la grande bataille de Wartet²³ est engagée. Nous observons l'horizon par le trou d'homme et nous remarquons, avec quelle joie ! Les pantalons rouges français qui montent par la grand-route de Hannut. Le bombardement du fort cesse complètement vers midi, mais de nombreuses balles frappent les glacis et les plongées. Bientôt un camarade tombe foudroyé, puis un autre est frappé. Nous entendons les cris des blessés. Le fort est à nouveau bombardé avec violence. Des obus de plus gros calibre, les fameux 42, tombent sans répit. Nous avons l'impression nette que le fort oscille sur sa base.

... Le bombardement qui accable le fort depuis **l'aube du dimanche 23** se ralentit pour cesser vers 13 heures. Le lieutenant Caussin s'écrie: "Nous sommes sauvés, tous à vos postes, on contre-attaque!". Tout à coup, vers 13 heures 45, une salve s'abat sur le massif. Simultanément, une explosion formidable, l'arrêt des machines, l'extinction des lumières, et un seul cri prolongé... puis le silence. (Un obus avait atteint une puissante charge de poudre.) Projeté avec violence contre la porte du magasin à projectiles, je me relève, et puis, aussitôt, je suis agrippé par un camarade. Je m'engage dans le couloir, mais, tout de suite, je dois rebrousser chemin, Le gaz, la fumée me prennent à la gorge. Je me dirige vers le massif central et je traverse les flammes pour enfin aboutir aux fenêtres de l'escarpe. La scène qui se passe, en ces instants tragiques, est indescriptible. Des camarades horriblement brûlés se bousculent sans vêtements ou avec des lambeaux qui flambent encore. Plus de cheveux. La figure toute noire. Méconnaissables, ces malheureux se dirigent vers l'infirmerie où se dévouent le docteur Emery et les infirmiers. D'autres, halètent ou gémissent atrocement avant de mourir.



La reddition

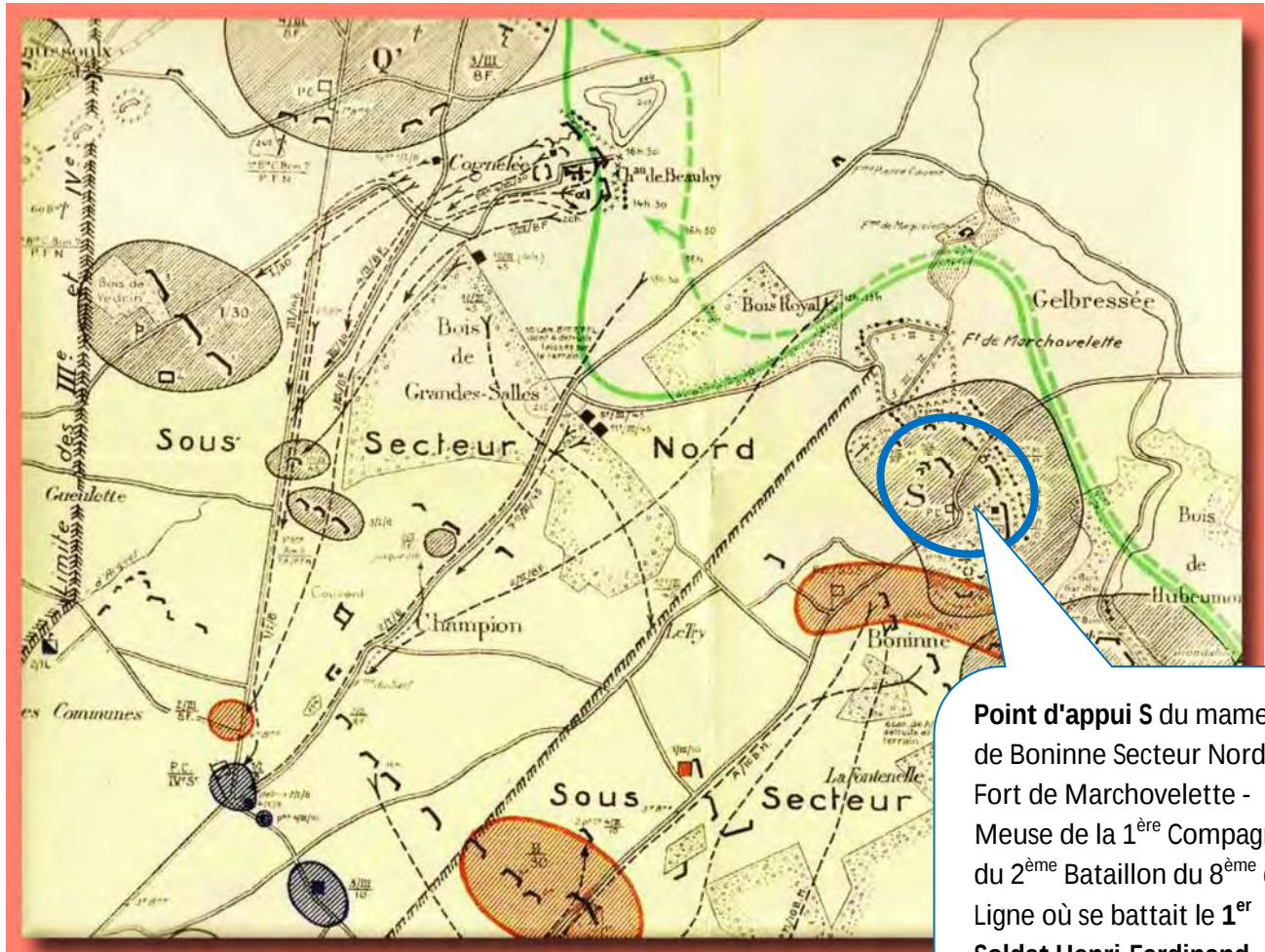
Le massif du centre n'est plus qu'un brasier infernal et les projectiles se mettent à éclater les uns après les autres. Heureusement, le magasin à poudre n'est pas atteint. C'eût été une effroyable catastrophe, il contenait, disait-on, plusieurs milliers de kilos de poudre. ... Le fort de Cognelée est tombé, le nôtre est pris. Soudain, les hommes du coffre de tête, isolés et ignorant qu'un drapeau blanc est levé, exécutent fidèlement leur consigne. Le feu cesse. ...

²² <http://www.fernelmont.be/page.asp?i=110> Ce texte pourrait avoir été écrit beaucoup plus tôt à la fin de la guerre 14-18

²³ NDLR : voir ci-dessus « LA DEFENSE DE LA POSITION FORTIFIEE DE NAMUR » : le 22 août le Général Michel ordonne une contre-attaque dans cette zone.

L'officier allemand qui les reçoit les félicite de leur conduite héroïque. Les deux officiers belges, des blessés, et un convoi de prisonniers dont je fais partie, sont conduits à la ferme de Pierre Caume. Les blessés sont affreux à voir; nous ne les reconnaissons plus. La tête, la figure et les mains ne sont qu'une plaie; les cartilages du nez, des paupières et des oreilles ne forment plus que des amas de gélatine. Ils sont étendus sur des brancards à même le fumier. C'est alors que les troupes allemandes, musique en tête, montent sur le glacis du fort pour fêter leur victoire.

... Lorsque l'automobile qui amène le commandant du fort de Marchovelette et son lieutenant pénètre dans la cour du couvent, le colonel d'Etat-major, qui est venu les prendre, fait sortir une compagnie pour rendre les honneurs. Commandant la 3e division de la Garde et visitant les blessés, il félicite le commandant Duchâteau et lui déclare: "On est fier, lorsqu'on a affaire à des adversaires tels que vous". »



Point d'appui S du mamelon de Boninne Secteur Nord-Est Fort de Marchovelette - Meuse de la 1^{ère} Compagnie du 2^{ème} Bataillon du 8^{ème} de Ligne où se battait le **1^{er} Soldat Henri-Ferdinand Bernier**, avant d'être fait prisonnier

En conclusion nous pouvons rappeler la citation suivante²⁴ :

« Le 25 août, la position fortifiée de Namur avait vécu. Namur remplit brillamment sa tâche. La forteresse devait succomber, mais elle retint devant elle, cinq jours durant, des troupes allemandes qui, libérées de son entrave, eussent été de taille à porter en Belgique, dès ce mois d'août 1914, un coup décisif aux armées franco-britanniques. »

²⁴ Extrait de « La Belgique Centenaire », ouvrage publié sous la direction générale de M. René Lyr, homme de Lettres, Namur in <http://tenboome.webruimtehosting.net/guldenboek/Guldenboekprojecttotaal/regiments/Artilleriedelpositionfortifieeenamur.htm>

Ces récits sont à mettre en parallèle avec ce que l'Adjudant BAYARD et le 1^{er} Soldat Henri-Ferdinand Bernier relatent, bien après la guerre, en 1934, dans diverses déclarations visant à justifier leur présence et leur action au front.

DECLARATION DU 1^{er} Soldat Bernier Henri-Ferdinand en 1933²⁵ :

*En application de la Loi du 2 juillet 1932, Henri-Ferdinand Bernier introduit un formulaire de demande de la FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION DE CINEY qui a été reçu par le S.P.M. le 17 janvier 1933. Il y décrit les **circonstances de sa capture le 23 août 1914**.*

"Je soussigné Bernier Henri Ferdinand Ghislain Soldat 1^{ère} Classe 8e Régiment de Ligne 2 Bn, 1re Cie n° 5178 de la Matricule, Né le 16 janvier 1885 à Crupet Pce de Namur, demeurant à Crupet, sollicite l'octroi de UN chevron de front.

Unité à laquelle j'appartenais quand j'ai été fait prisonnier: 8e Régt de Forteresse.

Nom des anciens chefs:

- Adjudant Bayard ffn Commandant de Compagnie

- Sergent Vervanne²⁶ tué à mes côtés le 23-8-14

Lieu et circonstances de ma capture: Dans les intervalles des forts de Marchovelette (entre le fort de Marchovelette et la Meuse) La ligne de défense a été percée sur la route de Gelbressée à Bonines, l'ennemi nous prenant par derrière et fait prisonnier le 23-8-14 vers 13 heures.

A Crupet le 14 janvier 1933, (sé) Bernier

DECLARATION DE L'ADJUDANT BAYARD²⁷ .

*« Je soussigné **Bayard N.J. ex-adjudant, chef de peloton qui ai commandé en 1914 la 1^{ère} Compagnie du 11^{ème} Bataillon du 8e Régt de ligne de forteresse, établie en tranchée couvrante au point d'appui S du mamelon de Bonines Secteur Nord-Est Fort de Marchovelette - Meuse- déclare et certifie que le soldat Bernier, Henri a appartenu à l'unité ci-dessus.***

La Compagnie, ainsi que deux autres Cies du même bataillon a été engagée du 20 au 24 août 1914 (jours et nuits) dans des combats meurtriers et a été violemment bombardée par de l'artillerie de tous calibres (feux roulants) établie au plateau de Wartet. Nous étions fortement retranchés; nous avons résisté pendant quatre jours, par nos feux, soutenus par les feux du fort de Marchovelette. Nous n'avons pas abandonné la position et avons été pris d'assaut, écrasés par le nombre, et faits prisonniers de guerre.

J'ai eu de nombreux tués et blessés dans ma compagnie dont plusieurs sous-officiers. Moi-même j'ai un chevron de front et un chevron de blessure.

Tous les hommes ont fait leur devoir jusqu'au bout. Le 8e régiment de ligne de forteresse a été cité à l'ordre du jour de l'armée.

A Jieus (?) - Dieu, le 5 mai 1934 (sé) N.Bayard et « Gezien voor wettiging van het bovenstaande handteeken » van Mr Bayard, Mortsel Provincie Antwerpen, den 5 MEI 1934. De burgemeester (sé) illisible »

Suit la déportation²⁸ : (site de la commune de Fernelmont qui reprend un récit paru dans « Vers l'Avenir » en 1947)

²⁵ MRA Dossiers\Bernier Henri F\PP052267. Cette déclaration a été faite dans le cadre d'une demande d'octroi de UN chevron de front le 14/1/1933.

²⁶ Il pourrait s'agir du Sergent **Vervenne** (donnée à vérifier dans les dossiers au MRA)

²⁷ MRA Dossiers\Bernier Henri F\PP052267. Cette déclaration est faite dans le cadre de la même **demande d'octroi de chevron de front qui sera finalement accordée en commission N°2 (Namur) le 24/11/34 soit 20 ans après les faits !**

²⁸ <http://www.fernelmont.be/page.asp?i=110>

« La nuit, je suis conduit avec d'autres camarades à l'église de Noville-les-Bois. Le lundi, les indemnes et les moins atteints sont dirigés sur Huy. Quelques chariots servent au transport des invalides. Le soir, **des Allemands arrogants et méchants nous entassent dans des wagons à bestiaux où, pendant trois jours et trois nuits, nous resterons debout pour arriver, enfin, à Munster-Lager. Là, pendant des mois, nous vivons dans une extrême misère.** Un prêtre louvaniste dit au commandant: "Je suis depuis dix-sept ans aumônier de prison, en Belgique; le plus grand criminel a été mieux traité chez nous que nous l'avons été ici. »

C'est bien dans ces conditions pénibles et via le camp de Munster qu'**Henri-Ferdinand Bernier** commencera sa détention de plus de quatre ans en Allemagne, principalement à Soltau^{29,30}.

Il décrit sa captivité comme suit³¹ (l'orthographe de la lettre du prisonnier est respecté):

« Je peux vous donner comme renseignement ces adresses des camps dont j'ai resté et les dates que j'ai quitté

- du 27 Août 1914 au 19 Décembre 1914 le camp de Münster
- du 13/12/1914 au 27/3/15 à Soltau
- du 27/3/15 au 31/6/15 à Cordigen
- du 31/6/15 au 4/9/15 Soltau
- du 4/9/15 jusqu'à la délivrance à Süd Schacht Wolsdorf détachement de Soltau
- en 1917 de Soltau transféré au camp de Hameln »

De cet épisode nous pouvons vous présenter une photo montrant l'arrivée d'un détachement de prisonniers³² où nous pensons pouvoir identifier le 1^{er} Soldat Henri-Ferdinand Bernier :



²⁹ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Soltau_\(camp_de_prisonniers\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Soltau_(camp_de_prisonniers)):

Soltau (camp de prisonniers) (<http://www.geschichtsspuren.de/artikel/lager-zwangsarbeit-/92-lager-soltau.html>)

Le camp de Soltau était, pendant la Première Guerre mondiale, un camp de prisonniers situé à environ 80 km de Hanovre, à l'est de Brême (Bremen) et au sud de Hambourg, dans le Land de Basse-Saxe. Construit dans les marais de Lüneburg, et disposé en baraquements entourés de miradors et de barbelés, il s'agissait du principal camp de «représailles» de la zone c'est-à-dire d'un camp situé à proximité d'une zone de feu ou dans une zone géographique aux conditions réputées difficiles.

³⁰ On trouvera une description plus détaillée dans le journal d'un prisonnier de guerre à l'adresse suivante : www.STADTAUS.com_journal_prisonnier_guerre_14_18. Même si la détention ne s'est pas passée de façon identique (H-F Bernier travaillait à la mine et Remy Bontemps a travaillé dans des fermes, ce récit nous éclaire sur les conditions de transfert des prisonniers et de leur arrivée dans les premiers camps dont celui de Soltau).

³¹ MRA Dossiers\Bernier Henri F\6185762. Lettre rédigée et signée par Henri Bernier pour l'O.P.G.

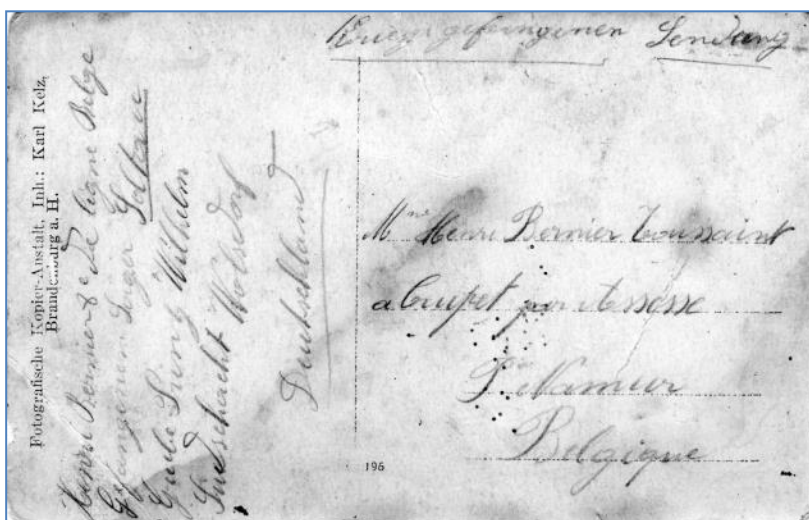
³² <http://1914-18.be/mibb/sambre-meuse/champion-namur/>



La photo ci-dessus est comparée à une autre transmise par carte postale de prisonnier de guerre qu'il avait fait parvenir à sa femme et à son fils en décembre 1915, en réponse à un photo (ci-contre) envoyée par son épouse un peu plus tôt, la montrant ainsi que leur fils âgé de deux ans. Il porte cette photo sur son cœur au moment de la prise de vue dans le camp de prisonnier. Son regard traduit bien toute la tristesse d'un prisonnier éloigné de son pays et de sa famille pour une durée indéterminée.



La carte (au recto la photo du prisonnier – ci-contre) est adressée comme « Kriegsgefangenen Sendung » (envoi de prisonniers de guerre), depuis le « Gefangenen Lager Soltau Grube Prinz Wilhelm Südschacht Wolsdorf ».



Le Soldat de 1^{ère} CI Henri-Ferdinand Bernier porte (depuis plus d'un an !) son uniforme de Soldat d'Infanterie mais sa casquette ne porte plus le sigle du 8^{ème} de Ligne probablement enlevé sur ordre de ses supérieurs ou des gardes allemands au moment de la capture.



Soltau sous la neige. Des prisonniers et leurs baraquements.³³



³³ http://www.eglise-romane-tohogne.be/secu/index.php?./environs/journal_prisonnier_guerre_14_18.pdf

PARCOURS DU Maréchal des Logis LEOPOLD DELOGE



Léopold Deloge en 1913³⁵.

Il nous plaît d'évoquer ici avec quelques détails glanés dans son dossier militaire le parcours assez différent d'un sous-officier Artilleur (de réserve) qui malheureusement n'a pas eu le bonheur de jouir de la victoire de 1918 alors qu'il y avait grandement participé à son niveau.

Extrait de son éloge funèbre³⁴ :

« Léopold Deloge (°1887 †1918) est rappelé le 1er août 1914 comme maréchal des logis au 7e Régiment d'Artillerie. Suite au repli de l'armée belge sur la frontière, il est interné en Hollande. « Cette réclusion dans l'inaction révoltant son ardeur, sa vaillance, son amour de la Patrie, il résolut de franchir la frontière pour rejoindre l'armée sur l'Yser. Il réalisa son projet [...], il vola vers l'Yser où on le voit prendre part à toutes les grandes actions ». Il en sera récompensé par trois médailles. À quelques jours de la fin de la guerre, le 31 octobre 1918, le lendemain de ses 31 ans, il est tué près de son canon de campagne à Kerbroek, Lotenhulle, entre Gand et Bruges. Sa dépouille fut ramenée et enterrée à Crupet le 12 juillet 1921. »

Sur la seule photo en notre possession, son air de dandy ne reflète absolument pas la personnalité et la conduite exemplaire de ce sous-officier de réserve.

Le 7^{ème} Régiment d'Artillerie existait avant la réorganisation de 1913 et était caserné à Bruxelles³⁶ :

Léopold Deloge habitant à Bruxelles, Avenue Louise, il est probable qu'il ait fait son service militaire dans cette unité (Classe 1907 Matricule 121).



Photo d'un canon de 105 mm comme commandait sans doute Léopold Deloge lorsqu'il fut blessé à mort au contact de l'ennemi alors qu'il servait au 3 groupe / 1 Batterie "105mm Howitzers"

Léopold Deloge a rejoint l'Artillerie de Forteresse de la Position Fortifiée de Namur et servait au 7^{ème} Régiment d'Artillerie lorsqu'il fut tué à l'ennemi en octobre 1918, comme en atteste le relevé de ses mutations mentionné dans la demande posthume introduite pour lui reconnaître des chevrons de front (voir plus loin). Il est peu probable que lors du siège de la PFN Léopold Deloge se trouvait dans un fort.

³⁴ Crupet. Un village et des hommes en Condroz namurois, Edition: Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, n°39, 768 pages, 2008. Pp185-188

³⁵ <http://home.clara.net/clinchy/neeball.htm> « The Deloge Brothers »

³⁶ <http://marksrussianmilitaryhistory.info/BELG14.html#ARTILLERY>

Faisant sans doute partie du groupe divisionnaire d'artillerie de campagne (issu du 7^{ème} Régiment ?)³⁷ il aurait suivi la 4^{ème} Division d'Armée dans sa retraite vers Anvers (peut-être via Laon, Rouen, Le Havre et puis par la mer via Ostende). De là il se serait enfui vers la Hollande où, comme beaucoup d'autres, il s'est retrouvé prisonnier³⁸. Lors de son évasion pour rejoindre l'Armée Belge sur l'Yser, d'après son éloge funèbre, on lui aurait tiré dessus et il aurait été blessé au genou. C'est après avoir été soigné à Bruxelles qu'il aurait réussi à rejoindre le front sur l'Yser.

Voici résumé son parcours militaire qui lui valut 7 chevrons de fronts (à titre posthume)³⁹ :

DU	AU	AFFECTATION
1/8/1914	13/10/1914	Présent à l'artillerie de forteresse de la « position fortifiée de Namur » NB : le 13/10/1914 le Général De Guise, défenseur de la Place d'Anvers se rend. Les troupes de forteresse de la rive gauche franchissent la frontière par groupe et sont internés en Hollande (en tout 25.000 hommes et 400 officiers). Les troupes mobiles de la PFN ont bien suivi la retraite vers Anvers.
14/10/1914	12/1/1915	Désigné d'office pour la 40 ^{ème} Cie des Travailleurs
13/1/1915	9/2/1915	Désigné d'office pour la 1 ^{ère} Compagnie de fusiliers de l'artillerie de forteresse
10/2/1915	14/2/1915	Désigné d'office pour le dépôt (... ?) de la 1 ^{ère} Division d'Armée
15/2/1915	7/12/1916	Présent au 1 ^{er} Régiment d'Artillerie, unité de l'armée de campagne
8/12/1916	9/12/1916	Présent au 7 ^{ème} Régiment d'Artillerie, unité de l'armée de campagne
10/12/1916	9/3/1917	Désigné pour le CISLA ⁴⁰ en qualité d'élève. (Le Centre d'instruction pour les Sous-Lieutenants Auxiliaires (C.I.S.L.A.) pour l'artillerie sera créé le 14/4/1915) à Audreselles près du Cap Gris-Nez.
10/3/1917	31/10/1918	Présent au 7 ^{ème} Régiment d'Artillerie, unité de l'armée de campagne
31/10/1918		Tuë à l'ennemi à Lotenhulle.

La désignation d'office pour la « 40^{ème} Cie de Travailleurs » nous interpelle. S'agit-il d'une unité spéciale⁴¹ pour des mesure de rétorsion ? (Entre-autre à l'encontre des soldats qui se sont réfugiés en Hollande, y ont été emprisonnés et peut-être injustement traités par les autorités militaires). Léopold Deloge était-il considéré comme déserteur ?

En tout état de cause, cette période jusqu'à ce que Léopold rejoigne le front à la mi-janvier 1915, a cependant été prise en compte pour l'octroi de chevrons de front⁴² en mai 1921 ! Nous verrons plus loin que cette suspicion à

³⁷ Lors de la contre-attaque du 22 août ordonnée par le Général Michel vers la région de Wartet (1.500 m au nord-est de Marche-les-Dames) pour s'emparer du terrain où l'artillerie ennemie pilonne le IVe secteur, l'infanterie (II/45e français et deux bataillons belges (I/10 et II/30)) est soutenue par deux groupes d'artillerie de campagne. Léopold Deloge était peut-être dans un de ces groupes. Réf. : http://www.sambre-marne-ysere.be/article=6.php3?id_article=63

³⁸ « En octobre 1914, les assauts teutons contre les forteresses d'Anvers eurent finalement raison de la Métropole. Au cours du siège, des soldats, assourdis par l'horreur des combats et la fureur de la Grosse Bertha (un énorme canon), se réfugièrent aux Pays-Bas. Les autres suivirent après la défaite. Quarante mille soldats, sous-officiers et officiers furent internés dans des camps de toile (ils auront droit à des baraques par la suite) : les Pays-Bas étaient neutres et ne pouvaient déplaire aux belligérants. Des soldats allemands subirent le même sort. Plus de 7.000 militaires belges parvinrent à s'échapper de ces camps d'internés et à rejoindre le front de l'Yser. » (MARC METDEPENNINGEN Le Soir – 25/26 janvier 2014).

³⁹ [MRA Dossiers\LES DELOGE ET DIEUDONNE\DELOGE LEOPOLD](#) Dossier 6218739

⁴⁰ <http://wo1dudzele.brugsevereniging.be/ALGEMENEINFOWO1>

Centre d'instruction pour les Sous-lieutenants Auxiliaires (C.I.S.L.A.) (Document en néerlandais, traduction de la rédaction)
« L'Armée Belge souffrait d'un manque d'officiers. Même les solutions d'urgence ne pouvaient pallier ce fait (officiers pensionnés par exemple). Ce manque ou les pertes subies devaient être comblés. Il fut donc décidé de créer des écoles, dénommées C.I.S.L.A. ... Quatre C.I.S.L.A. furent créées : infanterie (Gaillon – Chateau d'Amboise, 15.01.1915), cavalerie (Guines, Calais, 22.04.1915), **artillerie (Audreselles, 14.04.1915)** et le génie (Ardres, 15.05.1915). »

⁴¹ Voir e-a l'article de Benoît Amez « Le dilemme des autorités militaires belges face aux délinquants militaires au cours de la guerre 14-18 : Le cas des compagnies spéciales » sur le site : http://www.academia.edu/5302660/Maintenir_ou_eloigner_du_front_Le_dilemme_des_autorites_militaires_belges_face_aux_delinquants_militaires_au_cours_de_la_guerre_14-18_Le_cas_des_compagnies_speciales

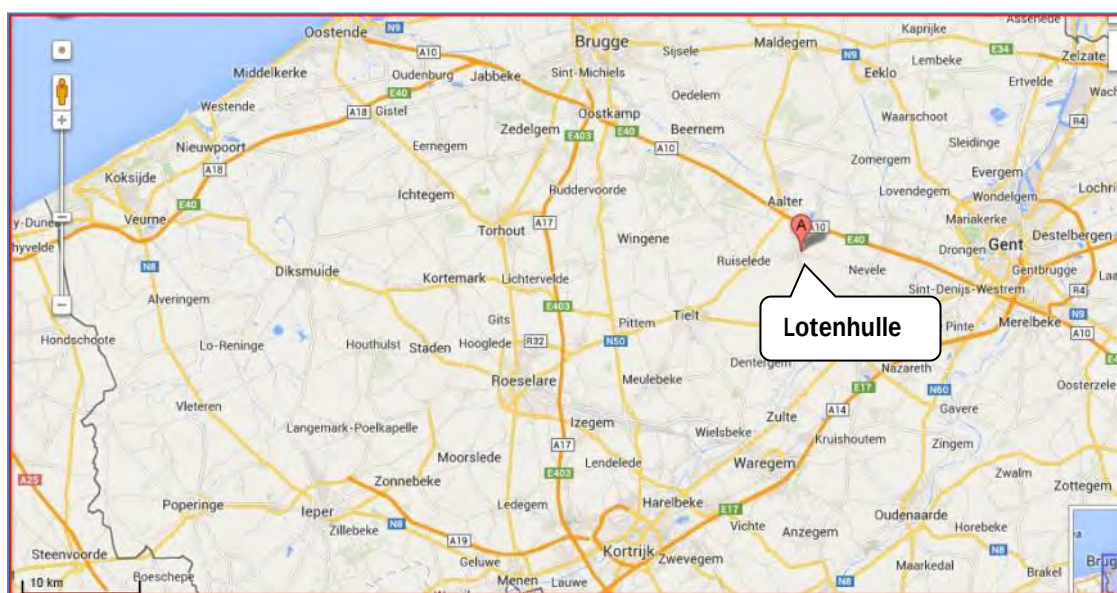
⁴² Voir chapitre suivant

l'encontre de tous ceux qui n'avaient pas suivi (ou n'avaient pu suivre) le gros de l'armée en campagne vers l'Yser dès octobre 1914, a persisté encore bien plus tard⁴³ !

Apparemment du 13 janvier au 14 février 1915, Léopold Deloge est repris en force auprès de l'armée en campagne. Il est finalement désigné pour le 1^{er} Régiment d'Artillerie jusque fin 1916. Passant au 7^{ème} Régiment d'Artillerie le 8 décembre 1916, il est immédiatement désigné, en qualité d'élève, pour le Centre d'Instruction pour les Sous-lieutenants Auxiliaires (C.I.S.L.A.) sur la côte d'Opale à Audreselles. Pour des raisons que nous ignorons, Il ne sera pourtant pas promu officier et il rejoint le 10 mars 1917 son unité au 7^{ème} Régiment d'Artillerie.



L'**offensive des Cent-Jours** sera l'ultime offensive conduite par les Alliés de la Première Guerre mondiale, contre les Empires centraux, sur le Front de l'Ouest, du 8 août 1918 au 11 novembre 1918. L'Armée Belge y participe bien entendu avec le Groupe d'Armée commandé par le Roi Albert. Ce groupe comprend les forces belges, des unités de la 6^{ème} Armée française et la 2^{ème} Armée britannique et fait effort en direction de Bruges et de Gand en libérant la côte. (Ci-contre extrait d'une carte des offensives finales sur le front en 1918)⁴⁴



Le 7^{ème} Régiment d'Artillerie était évidemment de la partie et c'est dans ce cadre que le Maréchal des Logis perd la vie comme exposé plus haut, le 31 octobre 1918 à Kerbroek, **Lotenhulle**, entre Gand et Bruges (près d'Aalter).

⁴³ Voir chapitre suivant

⁴⁴ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Front_de_l'Ouest_\(Premi%C3%A8re_Guerre_mondiale\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Front_de_l'Ouest_(Premi%C3%A8re_Guerre_mondiale))

LA DELIVRANCE ET LA RECONNAISSANCE

L'appréciation des grands chefs⁴⁵ pour le rôle joué par la Position Fortifiée de Namur dans le déroulement de la retraite de l'armée belge n'a pas toujours été immédiatement traduite dans les faits en ce qui concerne les reconnaissances individuelles.

« Appréciations

Les Allemands, au prix de lourdes pertes étaient parvenus à s'emparer de la Position Fortifiée de Namur. Mais la résistance de celle-ci à l'envahisseur n'avait pas été vaine. La PFN joua en effet, un rôle de tout premier plan dans la bataille des frontières.

La PFN reçut, après la guerre, de nombreux hommages et fut citée à l'ordre du jour de l'Armée belge et française. Chaque fort reçut individuellement une citation.

Dans son discours du 14 octobre 1923, SM le Roi ALBERT rappelait le rôle de Namur:

« Ainsi, pendant plus de quatre jours décisifs, Namur a immobilisé au grand profit des armées alliées des forces ennemies écrasantes et n'a succombé sous leurs efforts qu'après que la bataille générale était terminée. Honneur en soit rendu à la direction éclairée de son Gouverneur et à la vaillance de sa garnison ».

Le Ministre français de la Guerre, le 29 mai 1927:

« La résistance de Namur constitue historiquement un élément essentiel de suprême sacrifice consenti par la Nation belge à la cause de la justice et du droit. Si les écrasants moyens de l'attaque l'ont rendue brève, les quelques jours dont elle a retardé la marche foudroyante de l'ennemi se sont placés à un instant décisif. Ils ont aidé la Cinquième Armée à se dégager d'une formidable étreinte et contribué ainsi à rendre possible le redressement de la Marne ».

Citation à l'ordre du jour de l'Armée française, un peu plus tard:

« La ville de Namur: Place forte attaquée le 21 août 1914, violemment bombardée par un ennemi très supérieur en nombre, et dont la garnison ne s'est retirée qu'après avoir rempli, pendant quatre jours, sa mission d'arrêt. Prise d'assaut, incendiée en partie, a supporté avec calme et dignité, malgré ses deuils, une occupation de plus de quatre années, sans cesser d'avoir foi dans sa victoire finale. »

La libération et le retour dans les foyers

Alors que le pays fêtait l'Armistice, les prisonniers devaient toujours rejoindre leurs foyers. C'est ainsi que le Soldat de 1^{ère} Classe Henri-Ferdinand Bernier termine la guerre comme suit :

- Prisonnier à Munster (Hanovre) jusqu'au 18 janvier 1919
- Licencié (sic) par C.T.A.M. de Liège le 1^{er} mai 1919... belle fête du travail en effet !

Comment la véritable « délivrance » et le retour au foyer s'étaient-ils passés ? Voici par exemple le récit d'un prisonnier (ancien de la Position Fortifiée de Liège) qui avait eu « la chance » de passer la grande partie de sa captivité comme travailleur dans une ferme⁴⁶.

« Le 30 décembre (NDLR : 1918), 10 officiers et 2 hommes vont au camp pour chercher des effets; on leur dit de revenir bientôt et de rassembler tout le kommando au camp. La nouvelle nous arrive à 1 h. du matin. A l'instant, tout le monde est debout et en avant la musique! A bas le travail pendant la journée. On fait ses préparatifs avec musique et joie jusqu'à l'heure du départ pour redoubler encore.

⁴⁵ <http://www.maizeret.net/histoire/index.php/fort-du-diable/histoire-du-fort>

⁴⁶ Journal d'un prisonnier de la guerre 14-18 par Remy BONTEMPS de Houmart/Tohogne (1890-1965).

http://www.eglise-romane-tohogne.be/secu/index.php?./environs/journal_prisonnier_guerre_14_18.pdf

Alors arrive le 1er janvier 1919 (1.602 jours de captivité!). A 8 h. nous quittons, impressionnés mais sans regret, le village de Gross-Flöthe sur deux chariots, musique en tête et nous nous rendons à Klein Mahner. On prend le train en direction de Hameln à 10 h. pour arriver à 16 h. On se rend au camp et directement on se fait inscrire pour partir. Décrire le désordre qui règne là est impossible! Les baraques sont presque toutes détruites. Là se trouvent des tas de couvertures et d'effets car pour les boches on ne verse plus rien: on jette. Inutile de le dire: on dort sur les planches. Le 2 janvier à 4 h. de l'après-midi, nous sommes embarqués à Hameln dans un convoi à destination de Graz (?), grand camp de concentration situé sur le Rhin à 5 km de Cologne. Nous arrivons là le lendemain à 4 h. de l'après-midi au nombre de 900 Belges et Français. Là, nous passons aux mains de nos amis les Canadiens où nous sommes reçus par des bravos et le plus sympathique accueil. Nous sommes classés dans un grand camp où nous recevons de suite fournitures et couchettes. Après, le Colonel du camp nous fait un petit discours. Il nous exprime sa joie de nous recevoir après 4 longues années d'exil; il nous promet, malgré notre arrivée inattendue, de nous restaurer, de nous réconforter le mieux possible et de nous envoyer au plus vite dans notre chère Patrie. Un peu après, on reçoit un bon repas chaud et des vivres à volonté. Après, il vient lui-même dans toutes les chambres s'informer si nous ne manquons de rien. Il place même deux hommes par chambre pour nous servir et nous renseigner.

Le 3, encore un copieux repas. Nous allons aux bains où nous recevons du linge tout neuf et bien propre. L'après-midi, la musique militaire joue pendant plus de 2 heures exclusivement pour nous. Le 4 à 8 h. du matin, nous allons au port situé à 5 km. Lors de notre arrivée, la musique militaire nous accueille encore, les Français étant en tête. On fait ouvrir les rangs et la musique passe et salue sur les accents de la «Marseillaise». Alors, de même avec les Belges: on salue par le son de la «Brabançonne». Nous sommes embarqués sur 7 navires. Le chargement effectué, le départ est donné par la Marseillaise et la Brabançonne. C'est avec un bien doux souvenir que l'on quitte ces vaillants alliés. Nous descendons le Rhin pour la Hollande. A notre passage à Cologne, on voit s'élever de toutes parts des avions qui, eux aussi, viennent saluer le retour des exilés. Ils frôlent les flots avec hardiesse et passent à proximité du navire pour nous dire un bonjour volant. Pendant notre parcours, nous sommes ravitaillés comme si l'on était dans un hôtel. A 5 h. du soir, d'après les règlements de la navigation, nous faisons halte jusqu'à 7 h. du matin. Encore une nouvelle chambre à coucher au milieu du Rhin. Nous arrivons le lendemain à Dordrecht en Hollande. Là se trouve un comité français mais très pauvre car il n'a rien pour nous recevoir. On nous communique: «Ici se trouvent des bateaux de marchandises. Tirez votre plan là-dedans. Demain matin à 7 h., départ pour Cappelen.». Que faire? Aller loger dans la ville est impossible. Force a donc été de se mettre à l'abri dans ces pontons où l'eau se trouve dans le fond. Nous nous couchons l'un contre l'autre sur des tables et des bancs. Bon souvenir de Hollande! Le lendemain à 7 h., nous nous rendons à la gare et on nous embarque à destination de Cappelen sans recevoir quoi que ce soit, pas même un peu de café chaud.

Nous arrivons à la frontière belge. Là, nous prenons un train belge qui nous conduit à Anvers où l'on nous reçoit comme des chiens. D'abord, on nous fait prendre place dans un train à destination de Bruxelles qui doit partir à 12 h. Quelques minutes avant le départ, on nous communique que nous devons rester à Anvers. Alors, on nous expédie vers la caserne. Il y a des écoliers sur notre passage mais pas la moindre marque de sympathie. Le peuple nous regarde comme des étrangers. Arrivés à la caserne, on nous place au milieu de la cour. Là, on nous laisse patauger comme un troupeau au milieu de la cour, sans s'occuper aucunement de nous autres. Tout de même vers 8 h. arrive un 1er chef (des officiers, je n'en ai pas vus); il nous dit: «Celui qui est de la ville ou des environs peut aller loger chez lui; les autres, tirez votre plan.». Nous nous présentons en ville pour essayer de trouver un peu de vivres et le logement, mais, ne possédant que de l'argent allemand, on n'accepte nulle part. Nous nous présentons au bureau de place dans différentes banques. Toujours le même accueil: «Sortez, nous ne pouvons pas!». Et voilà, on se trouve maintenant dans sa Patrie et on est livré sur le pavé, sans sou ni maille. Nous décidons d'aller à la gare et d'essayer de retourner mais là si pas d'argent belge, pas de coupons et les militaires de garde ont pour consigne de ne laisser passer qu'avec coupon ou congé. Encore une fois, en arrière, force nous est donc de loger où nous pouvons. Je retourne à la caserne et je passe encore la nuit sur un banc.

Le 7, jusqu'à 2 h. de l'après-midi, encore la même chose: on ne s'occupe aucunement de nous. Tout de même vers 14 h., on nous répartit dans deux casernes et l'on commence à faire les congés. On reçoit un mois de congé avec solde. Je reçois le mien à 21 h. Alors, je prends le train à la gare centrale à minuit en direction de Bruxelles où j'arrive à 3 h. du matin. Là, cela est un peu plus humain. A la gare centrale, on reçoit gratuitement un bol de soupe et un quart de pain et du café si l'on veut, par le Comité de la Croix-Rouge. A 7 h. 30, je prends le train à destination de Liège-Guillemins où j'arrive à 12 h. 30. Alors je fais un petit tour de reconnaissance dans la ville jusqu'à 16 h. puis je prends le train de la ligne de l'Ourthe à 17 h. pour arriver à Hamoir vers 19 h. Enfin, me voici proche de ce cher petit village et de mes chers Parents. Arrivé sur la route de Verlaine, je retrouve mon cher frère et plusieurs camarades que j'ai du mal à reconnaître, puis, enfin, dans les bras de ma chère Mère, de mes oncle, belle-sœur et petite-nièce. » ...

Le retour des autres prisonniers fut sans doute à l'avenant. Si l'on peut comprendre la situation à la fin de la guerre et les problèmes de tous ordres qui en résultaient, on ne peut nier que ce retour ne s'est pas toujours fait dans les meilleures conditions. De plus l'utilisation de mots comme « congédié » ou « licencié » en lieu et place, par exemple, de « mise en congé illimité » pourrait dénoter un certain manque de considération pour les anciens prisonniers qui verront leurs droits difficilement reconnus et ce bien après leur rentrée dans leurs foyers.

Les chevrons de front et autres rentes⁴⁷

Evolution de la législation relative aux chevrons de front et autres dotations⁴⁸ :

Date Moniteur Belge	Intitulé de la loi	Modifications	Résumé
24 juin 1916, 313	Création des chevrons de front		Destinée aux soldats des tranchées qui y sont depuis au moins 18 mois
1er juin 1919	Loi relative à la rente pour chevrons de front	27 novembre 1919 4 mars 1920- 1772, 28 avril 1921, 10 août 1923, 30 septembre 1923 25 mai 1929, 31 mai 1929, 1er novembre 1933, 25 janvier 1937	En 1932, on accorde une rente de chevrons de front pour les prisonniers de guerre En 1937, on règle la question de la date de prise de cours des rentes : en cas de décès, il faut introduire une demande dans les six mois pour continuer à bénéficier des rentes.
22 juin 1919,	Loi du 1er juin 1919 établissant une dotation au profit des combattants de la guerre de 1914-1918	4 mars 1920	1. Allocations de famille (300 francs et 100 francs par enfant de moins de 18 ans) 2. Chevrons de front : rente viagère de 100 francs pour le premier chevron et de 50 pour les suivants 3. Dispositions valables pour les familles des « disparus »
31 août 1919	Loi du 25 août 1919 relative aux chevrons de front	30 juillet 1921	Description de l'insigne des chevrons de front, unité pouvant en bénéficier, délais pour son obtention, indemnités.
8 septembre 1920	Loi accordant un témoignage de reconnaissance aux militaires de la guerre 1914-1918	20 juillet 1921 22 juillet 1924 9 août 1923	Allocation insaisissable de 75 francs par mois de service accompli au front entre le 1 ^{er} août 1914 et le 11 novembre 1918 pour ceux qui reçoivent les chevrons de front. 50 francs pour les militaires de l'arrière En 1923, les allocations sont transmissibles en ligne direct
13 juillet 1932	Complément de la loi du 25 août 1919 relative à l'octroi des chevrons de front		
5 février 1937	Chevrons de front		La veuve d'un ancien combattant ou d'un prisonnier de guerre décédé avant juillet 1933 a six mois pour introduire sa demande pour avoir droit aux chevrons de front.
28 juillet 1938			Chevrons de front

⁴⁷ Pour rappel la loi du 24 juin 1916 est relative à la Création des chevrons de front et est destinée aux soldats des tranchées qui y sont depuis au moins 18 mois.

⁴⁸ http://www.memoireonline.com/01/14/8532/m_Les-commemorations-du-11-novembre-en-Belgique-francophone-pendant-l-entre-deux-guerres-Les-cas-de0.html annexe 1

1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100																																																																																																																																																																																							
1918		1919		1920		1921		1922		1923		1924		1925		1926		1927		1928		1929		1930		1931		1932		1933		1934		1935		1936		1937		1938		1939		1940		1941		1942		1943		1944		1945		1946		1947		1948		1949		1950		1951		1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959		1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967		1968		1969		1970		1971		1972		1973		1974		1975		1976		1977		1978		1979		1980		1981		1982		1983		1984		1985		1986		1987		1988		1989		1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		2033		2034		2035		2036		2037		2038		2039		2040		2041		2042		2043		2044		2045		2046		2047		2048		2049		2050		2051		2052		2053		2054		2055		2056		2057		2058		2059		2060		2061		2062		2063		2064		2065		2066		2067		2068		2069		2070		2071		2072		2073		2074		2075		2076		2077		2078		2079		2080		2081		2082		2083		2084		2085		2086		2087		2088		2089		2090		2091		2092		2093		2094		2095		2096		2097		2098		2099		2100	

Le 14 Nov 1934

La Capitaine Quartier-Maitre

Favorable à (*) Accusé... chevrons de front.

A l'avis de 24 Janvier 1934

Accordé (*)

Le Commandant de la Division

En revanche, les prisonniers devront attendre. C'est ainsi que le Soldat de 1^{ère} CI Henri-Ferdinand Bernier s'est vu refuser son chevron de front en mars 1921 (document ci-contre) et celui-ci ne lui fut accordé que le 14 novembre 1934 par le Président de la Commission N°2 à Namur, suite à une nouvelle demande introduite dans le cadre de la loi du 2 juillet 1932 (En 1932, on accorde une rente de chevrons de front pour les prisonniers de guerre).

FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
Boulevard d'Anvers, 25, Bruxelles — Tél. 17,79,07 — Compte chèques 27893

Section de Ciny

APPLICATION DE LA LOI DU 2 JUILLET 1932 RELATIVE A L'OCTROI DE CHEVRONS DE FRONT AUX PRISONNIERS DE GUERRE ET A CERTAINS INTERNES EN HOLLANDE

Je soussigné (nom) Bernier (Prénoms) Henri-Ferdinand Ghislain
Grade Soldat 1^{er} CI (Régiment (ou service)) 8^e Régiment de ligne 2^e B^e 1^{er} CI
No 51778 de la matricule
Né le 16 Janvier à 1885 à Campet, P^{ce} de Namur
demeurant à Campet
sollicite l'octroi de un chevrons de front.

Unité à laquelle j'appartenais quand j'ai été fait prisonnier (en Hollande)
8^e Rég^t de Linderste
Nom de mes anciens chefs capitaine Bayard, 1^{er} commandant de Cie
Sergent Terwagne, 2^e à mes côtés le 23-8-14
Lieu et circonstances de ma capture Dans des intervalles des Fossés de Marchavelle (entre le fort de Marchavelle et la Meuse), la ligne de défense a été percée sur la gelée et terminée l'ennemi nous prenant par derrière et fait prisonnier le 23-8-14 vers 13 heures.
Pièces justificatives jointes : 2/16

A Campet le 14 Janvier 1933

(Signature) Bernier

Loi du 2 juillet 1932.

Commission N° 2

Séant à NAMUR

PROCÈS-VERBAL

Ce jour 14 NOV 1934 mil neuf cent trente Quatre

nous Piteau Général-Major, Président,
Croixcour Major-Membre,
Coppa Capitaine, Membre,

avons examiné le dossier du Soldat 1^{er} CI Bernier H. F.
qui sollicite l'octroi de chevrons par application de la loi du 2 juillet 1932.

Nous estimons que l'intéressé remplit (non-remplit pas) les conditions exigées par l'alinéa 6 de l'article 9.

Signature des membres de la commission,

J'accorde un chevron(s) au Soldat 1^{er} CI Bernier H. F.
par application des dispositions de l'alinéa 6 de l'article 9.

A NAMUR, le 14 NOV 1934 193

Le Général-Major Piteau
Président,

Ces anciens n'avaient en effet pas de syndicats pour les défendre et c'est ici que l'on se rend compte du rôle joué par leurs associations et plus spécialement par la FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS.

Quant aux autres rentes et pensions des discussions politiques étaient toujours en cours au début des années 1950 (par exemple le 17 octobre 1950 une « PROPOSITION DE LOI créant le chevron de captivité pour les militaires capturés par l'ennemi au cours de la campagne 1914-1918 » est encore créée.

Pour Crup'Echos,
Freddy Bernier, ir
Colonel du Génie e.r.

(Suite au prochain numéro)

Liste des militaires nés à Crupet⁴⁹

NOM prénom	Unité	Date de naissance	PM : pour mémoire étaient décédés ou trop âgés en 1914
BERNARD Emile J.	Chasseurs à pied	02/05/1888	
BERNIER Henri F.	8 Ligne	16/01/1885	
DARTOIS Gilles J	Chasseurs à pied	25/07/1814	PM
DELOGE Ernest A	A.F.N. (Artillerie Forteresse Namur)	28/10/1882	
DELOGE Ernest A.	P.F.N. (Position fortifiée de Namur)	28/10/1882	
DELOGE Léopold T J	A.F.N. (Artillerie Forteresse Namur)	30/04/1887	
DELOGE Léopold T. J.	Artillerie	30/10/1887	
DELOGE Théodore J.		22/09/1878	Engagé comme volontaire de guerre le 28.04.1915 (37 ans !) ⁵⁰
DEMOULIN Cyrille J.	Artillerie	19/01/1876	PM
DIEUDONNE Nestor T	A.F.N. (Artillerie Forteresse Namur)	02/07/1884	
DIEUDONNE Nestor T.	A.F.N. (Artillerie Forteresse Namur)	02/07/1884	
DIEUDONNE Nestor, Th.	A.F.N. (Artillerie Forteresse Namur)	02/07/1884	
GILLAIN Joseph A	Chasseurs à pied	21/12/1813	PM
JAQUET Auguste	Ligne	03/02/1880	
LALOUX Ernest J	A.F.N. (Artillerie Forteresse Namur)	15/05/1883	
LAMBERT Camille J	A.F.N. (Artillerie Forteresse Namur)	08/11/1889	
MATHIEU Henri C M		16/10/1820	PM
MOLLE Adelin JF	Infanterie	18/04/1899	Officier
PIERRET Lucien	A.F.N. (Artillerie Forteresse Namur)	26/07/1883	
RIGOLET Godefroid J	Chasseurs à pied	28/08/1813	PM
TOUSSAINT Joseph M.	Grenadiers	28/06/1888	

salutations
Eduard Deloge
Rhisnes
le 16-6-1922
M. Lucien Abouéte Schmitz
Château d'Asthy Rhisnes
M. Lucien Abouéte Schmitz
Etant renté à la campagne je n'ai
reçu votre lettre que ce matin ce
qui explique la cause de mon retard
Voici les renseignements que vous
me demandez
Je me suis engagé à Londres le 28
Avril 1915 au Bureau du Commandant
Duhourcq avant cette date j'étais
valet de chambre à Londres
Je n'ai point donc mon acte de naissance
et j'ai vu que tout ceci vous suffira
pour me donner mon nom de
militaire. Je vous prie de m'adresser la
lettre d'engagement à M. Lucien Abouéte Schmitz

⁴⁹ <http://klm-mraiwp.bh-a.eu/fmi/iwp/cgi?-db=DossiersOfficiers&-loadframes> Situation de la base de données en janvier 2014.

⁵⁰ NB : en principe les plus vieux rappelés en 1914 étant âgés de maximum 35 ans seuls les militaires nés à partir de 1879 ont été rappelés. Théodore Deloge (37 ans en 1915), était employé à Londres comme valet de chambre et s'engage comme volontaire de guerre. Il lui sera reconnu 'dix-sept mois de présence à l'arrière » comme ayant appartenu à la « Compagnie des Subsistants à Londres ». La lettre de justification ci-dessus fut envoyée par l'intéressé le 16 juin 1922 depuis le Château d'Asthy à Rhisnes.



NAMUR (10e de Ligne): "A fait preuve, sous les ordres du Colonel Verbist, de ténacité et d'héroïsme au cours des opérations dans le 4e secteur de la position fortifiée de Namur, notamment lors de l'attaque de la position de Wartet, le 22 août et de la défense du point d'appui de Neumoulin, les 22 et 23 août 1914"

Référence : ordre du jour de l'armée de mars 1924

Les 10e et 30e régiments de ligne formaient la 10e brigade, dont le commandant était le colonel Verbist; son PC était à Boninne, dans la ferme du Try.

Pour sa conduite en août 1914, le 10e Régiment de Ligne obtint la citation NAMUR.



Photo du Monument au 10^{ème} de Ligne

(© Bernard Neufort)

Inscriptions sur ce monument :

- en haut à gauche : 10e et 30e Régiments de Ligne; WARTET - NEUMOULIN - BEAULOY - BONINNE - COGNELEE
- en bas à gauche : Monument érigé par (insigne de l'Amicale du 20 Li) 1914-1918
- sous la croix : Les combats de Namur ont contribué à rendre possible le redressement de la Marne

NB : le 30 Li était le dédoublement du 10 Li; le 20 Li fut aussi créé, pour la durée de la guerre, à partir du 10 Li; en 1933, le 10 Li deviendra le régiment de Chasseurs ardennais.





CIMETIERE MILITAIRE DE MARCHOVELETTE⁵¹

Le cimetière militaire belge de Marchevelette¹ est un cimetière situé rue de Fernelmont dans le village de Champion, au nord de la ville de Namur (Belgique). Il a été inauguré le 14 octobre 1923 par le roi Albert I^{er}.

Ce cimetière s'étend sur 81 ares et compte 491 tombes de soldats belges et 32 de soldats français morts durant la Première Guerre mondiale. On y trouve en outre la tombe d'un soldat belge décédé durant le second conflit mondial. Parmi les 491 militaires belges, 178 n'ont jamais été identifiés. La plupart des soldats qui reposent dans ce cimetière sont tombés dans les environs du fort de Marchevelette en août 1914



Le monument principal en cours de rénovation en mars 2014. (© Freddy Bernier)



La tombe d'un soldat inconnu



Stèle commémorative des soldats inconnus français

⁵¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Cimetière_militaire_belge_de_Champion



Un été caniculaire. La température est torride depuis plusieurs jours. La météo ne prévoit aucun radoucissement et chacun suffoque, en espérant une averse bienvenue.

Les Moulinard-de la Tourie, la cinquantaine, ont trois enfants, deux filles et un fils. La fille aînée courtise un bègue, employé dans la firme de ses parents. Elle a les idées débridées. La cadette poursuit une formation indéterminée te probablement superflue. Albert, le dadas de fils, veut faire du théâtre et refuse de reprendre les affaires familiales. C'est que Gertrude de la Tourie a hérité d'une affaire de papier "de confort" dont la douceur est sa fierté. Son mari, Séraphin Moulinard, gère les affaires, mais son épouse lui rappelle à l'occasion qu'il n'est que gérant sans véritable responsabilité. Et les Chinois menacent d'absorber l'affaire !

La mère répugne à l'idée de voir Albert s'égarer dans l'art théâtral. Elle envisage une retraite en abbaye pour le ramener à la raison, menaçant de l'envoyer dans les Ordres. Car le cousin de Madame est Père d'abbaye. Mais Albert disparaît.

L'accueil d'Albert dans l'abbaye est préparé par une religieuse de la congrégation des Sœurs de la Contemplation.

La Supérieure vient l'entretenir de cette retraite. Mais l'Albert qu'elle trouve en face d'elle se montre peu révérencieux.

Voilà donc la trame de cette farce. Tous les ingrédients d'une pièce humoristique sont réunis, avec des personnages typés. Un bègue maladroit, un loubard plus bête que méchant et, fait habituel au théâtre, l'idylle ancienne et fructueuse du patron et de la bonne.

Cette pièce ne révolutionne donc pas le genre. Son but était de faire rire. Le moins que l'on puisse écrire, c'est que ce fut une réussite totale ! Salle comble à chaque séance et public ravi et hilare. Même dans une salle confidentielle, ce succès a récompensé la troupe des trois mois de répétition.

Le rire et les applaudissements, voilà qui justifie le travail plaisant mais ardu de l'acteur.

Thierry Bernier

LES PERSONNAGES : **Andrée Bernier:** Deng Gong –Commerciale chinoise **Aurélie Bernier:** Clarisse - Fille un peu Folle **Odile Bernier:** Léa - La fille cadette **Anne Couvreur:** Mère Euphrasie de la Contemplation **Bastien Grandjean:** Bernard Courtaud -Futur gendre, bègue **Benjamin Lucas:** Albert et Robert **Frans Lelièvre:** détective Lebourdon **Marcel Pesesse:** Séraphin Moulinard **Patricia Quevrin:** Prudence **Sylviane Quevrain:** Gertrude de la Tourie – L'épouse **Thierry Bernier:** Firmin, le laquais, muet.

Décors (superbes) de Mario Macor et Jean-Louis Lelièvre

Son et éclairage : Pierre Verhaeghe

UN NOUVEAU GITE A CRUPET : « LE 14 »

La rue Basse a connu une certaine animation le 30 avril dernier : Hugues et Martine LABAR avaient convié une cinquantaine de personnes à l'inauguration du gîte attendant à leur maison, dénommé

LE 14.

Ce nom s'est imposé à eux assez rapidement : ouvert en 2014, le gîte est situé au n° 14 de la rue !

A cette occasion, les invités ont pu constater le travail accompli depuis deux ans : nouveau toit en ardoise, murs sablés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, nouveaux châssis, planchers rénovés, cuisine équipée, douche à l'italienne ... sans oublier la décoration.

Le gîte est en cours de reconnaissance par le Commissariat général au Tourisme. Il peut accueillir 4 personnes et devrait bénéficier du classement « gîte rural 3 épis » :

- rez-de-chaussée : une cuisine équipée avec un coin repas ; une terrasse privée en bois, avec meubles de jardin et barbecue ; un accès au jardin des propriétaires, avec jeux pour enfants ; un parking privé (cour intérieure) ;
- 1er étage : un salon avec TV HD et WiFi ; une chambre pour 2 personnes ; une salle de bain ; une buanderie ; un WC séparé ;
- 2e étage : une mezzanine donnant sur le salon et une chambre pour 2 personnes.

Pour plus d'infos, nous vous invitons à consulter le site <http://www.le14crupet.be> mis en ligne début mai.



Il reste encore quelques travaux à réaliser dans une pièce au rez-de-chaussée. Si les délais sont tenus, à l'automne, les vacanciers devraient pouvoir y jouer au billard !

Outre la visite du gîte, le « clou » de ce début de soirée fut l'inauguration de l'enseigne, une représentation du Diable de Crupet se reposant au pied d'un arbre.

A Noël, en vacances dans le Cotentin, la famille LABAR avait visité le village de Barfleur, l'un des « Plus Beaux Village de France ». Ils ont aimé l'originalité des numéros des maisons avec des personnages en relief (pêcheur, poisson, barque, fleur, ...). C'est la potière du village qui les a tous réalisés. Lors de la visite de son atelier, ils lui ont demandé de leur fabriquer une enseigne du même genre.



L'équipe de Crup'Echos souhaite beaucoup de succès à Hugues et Martine pour ce beau projet.

Pascal ANDRE



RÉPAR - CUIR

rue St Joseph, 9
5332 CRUPET

Tél. 083 69 96 82

**CUIR - DAIM - SKAI
MOUTON RETOURNÉ**

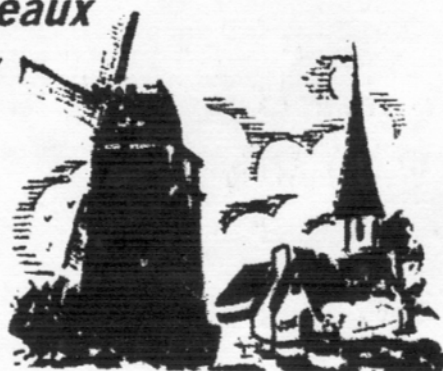
TECHNIQUE SPÉCIALE DE VULCANISATION

BOULANGERIE - PÂTISSERIE **NÉLIS & FILS s.a.**

- * *Tous produits de 1° choix*
- * *Spécialités tartes au riz et gâteaux*
- * *Grand choix de pains spéciaux*

**Place Communale, 13
5330 ASSESSE**

Tél. 083 65.53.37





**la maison
du cadeau**
Jacqueline MACOR - PESESSE

CADEAUX, SOUVENIRS
& ACCESSOIRES DECORATIFS

rue Haute, 9
5332 CRUPET
083 69 94 44



Restaurant "La Broche"

Monsieur et Madame Fieuv - Lefebvre

Rue Grande, 22 - 5500 Dinant • Tél. 082-22 82 81
Fermé le mardi et le mercredi midi

BOTTON G. & Fils

- VIDANGE fosses septiques
- DÉBOUCHAGE canalisations



- Curage d'égouts & avaloirs communaux
- Nettoyage de citerne à eaux

- Location WC portable pour FESTIVITÉS

4 Rue de Lustin - 5330 MAILLEN
083 65 51 39 - NAMUR 081 74 25 88

AGREGATION REGION WALLONNE

Nous sommes dans les Pages d'Or®

Votre fidèle fournisseur

JOASSIN

— Combustibles — Sables — Graviers — Pellets



NOUVEAU
Pellets

AUTRES DÉPARTEMENTS A
VOTRE SERVICE:
MAZOUT, PÉTROLE, SABLES,
GRAVIERES décoratifs, CABINE
DE SABLAGE, TERRE ARABLE

081/73.71.42

Rue Fernand Marchand, 1 • 5020 Flawinne • www.joassin.com

SABLAGE - REJOINTOYAGE
HYDROFUGATION
RÉPARATION DE FAÇADES

Christian TITEUX

Chaussée de Dinant, 21a
5334 FLOREE - ☎ (083) 65 50 23

Patron présent sur le chantier

Pas de sous-traitance



Nouveau à Crupet
Au ry de Mière
Ouverture le samedi et
le dimanche de 8h00 à
18h00 d'une
boulangerie/pâtisserie

N'hésitez pas à réserver au 0496/315892, au
083/690293 ou au nurydemiere@hotmail.com
Réservation la veille avant 18h00

Taverne "Le Pachis"

PETITE RESTAURATION



Restauration ouverte de 12.00h à 15.00h
et de 18.00h à 22.00h

FERMÉ LE LUNDI

Rue Haute, 8 - 5332 CRUPET - Tél.: 083 68 99 10



CHATEAU
de la POSTE

Oserez-vous *tenter*
L'EXPERIENCE

- 42 chambres alliant le charme de l'ancien au confort du moderne
- Des salons cosy
- Un bar chaleureux
- Une terrasse exposée plein sud
- Une cuisine « bistrannique » qui en ravira plus d'un
- Différentes salles à votre disposition pour vos événements
- De multiples possibilités d'activités « indoor et outdoor »
- 42 hectares de bois et jardins
- Un personnel souriant et serviable





Tant d'éléments réunis afin de vous proposer un lieu unique ou évasion rime avec confort et amabilité !
Blottissez-vous au coin de notre feu ouvert en hiver ou profitez du soleil en sirotant un cocktail sur notre terrasse en été ...
Rejoignez-nous vite et vivez, avec nous, cette aventure inoubliable !



Chez Clémentine

Oserez-vous *tenter*
L'EXPERIENCE

Notre bistro « Chez Clémentine » vous reçoit dans un cadre chaleureux et conviviale et vous propose les services de notre nouveau Chef ... Sa cuisine passion vous séduira, vous ravira ! L'essayer c'est l'adopter !

Créativité et esprit contemporain sont les maîtres mots de notre nouvelle carte ! Celle-ci vous fera redécouvrir la cuisine de bistro tout en vous proposant des plats équilibrés respectueux des produits du terroir !





En bref, il s'agit d'une cuisine simple, savoureuse, authentique et généreuse...
Tentez l'expérience !

Ronchinne 25 • B-5330 Maillen • Tél. +32 (0)81 411 405
reservation@chateaudelaposte.be • www.chateaudelaposte.be

Ronchinne 25 • B-5330 Maillen • Tél. +32 (0)81 411 405
reservation@chateaudelaposte.be • www.chateaudelaposte.be



Jardisart

25, Chaussée N4, 5330 SART-BERNARD
Tél. 081 40 01 84 - Fax. 081 40 23 10

Architecte paysagiste
création de jardins - pépinière
Devis gratuit sans engagement

Boucherie Charcuterie
DELOBBE

Bœuf - Veau - Porc - Volaille



Rue du Try d' Andoy 5
5530 DURNAL

Tél. 083 69 91 70

On porte à domicile



NOUVELLE MAZDA3 PUISSANTE ET ÉCONOMIQUE

zoom-zoom



La nouvelle Mazda3 dépasse toutes vos attentes dans sa catégorie. Dessinée dans le style **KODO design**, équipée de **SKYACTIV** et des technologies multimédia les plus récentes, elle vous permet un accès direct à tous vos courriers électroniques, réseaux sociaux, news et infos trafic,... **De quoi rester connecté en permanence.** La nouvelle Mazda3 vous offre un plaisir de conduite incomparable. Jour après jour, et partout où elle vous emmène. Disponible en version Sedan ou en version Hatchback.

Offre exceptionnelle

Prix catalogue recommandé	
Mazda3 Hatchback SKYACTIV-G 100 ch Sense	22.090 €
Reduction ⁽¹⁾	- 650 €
Prime de reprise ⁽²⁾	- 1.000 €

Prix promotionnel	20.440 €
Votre avantage	1.650 €

**DÉCOUVREZ LA NOUVELLE MAZDA3 ET LES CONDITIONS PRINTEMPS
SUR TOUTE LA GAMME CHEZ VOTRE DISTRIBUTEUR MAZDA:**

GARAGE QUEVRAIN
CHAUSSÉE DE MARCHE 555 - 5101 NAMUR (ERPENT)
TÉL.: 081/32.05.11 - FAX: 081/30.47.17
WWW.QUEVRAIN.BE

>>> WWW.MAZDA.BE

3,9 - 5,8 (l/100km) 104 - 135 (g/km)



Donnez priorité à la sécurité.

Réglementation européenne (A, B, 19, 63, 64) www.mazda.be. Exclusivement destinées aux particuliers et chez les concessionnaires participants. Modèle illustré est Mazda3 SKYACTIV-G 2.0L 120 Un Sport : 26.390 €. Tous les prix et les promotions s'entendent TVA comprise. (1) Valable du 01/05/2014 au 31/05/2014 inclus. (2) Prime de reprise variable du 01/05/2014 au 31/05/2014 incluant la valeur estimée de votre ancien véhicule par l'éditeur. La nouvelle Mazda3 doit être immatriculée au 01/05/2014 pour que la prime de reprise s'applique.